

Conservatoire municipal de Musique d'Herblay

Etablissement d'enseignement artistique classé par l'Etat



Projet d'Etablissement

Perspectives 2011 - 2014

Sommaire

1 - Présentation du Projet d'Etablissement	p 4
2 - Etat des lieux	p 5
2.1 - Présentation du Conservatoire Municipal de Musique d'Herblay	p 5
2.1.1 - Evolution statutaire	p 5
2.1.2 - Evolution des locaux	p 6
2.1.3.- Evolution des effectifs 1999-2010	p 7
2.2 - Rapport d'activité 2009-2010	p 9
2.3 - Pré rapport d'activité 2010-2011	p 17
2.4 - Les cotisations	p 23
2.5 - La convention avec La Frette sur Seine	p 24
2.6 - Les actions artistiques et pédagogiques 2009-2010	p 27
2.7 - Les actions artistiques et pédagogiques 2010-2011	p 28
2.8 - Dispositif général du projet pédagogique	p 29
2.8.1 - Les 4 enseignements dispensés	p 29
2.8.2 - Les 3 parcours proposés	p 29
2.9 - L'équipe pédagogique	p 31
2.10 - Les disciplines dispensées	p 31
2.11 - L'organisation pédagogique 2010-2011	p 32
3 - Les missions du Conservatoire de musique	p 36
3.1 - Missions pédagogiques et artistiques	p 36
3.2 - Missions sociales et éducatives	p 36
3.3 - Missions culturelles et territoriales	p 37
4 - Les nouvelles perspectives d'évolution	p 38
4.1 - Le nouveau Conservatoire de musique	p 38
4.2 - Ancrage de la politique musicale de la ville sur le développement éducatif enfance-jeunesse dans les activités du Conservatoire	p 39
4.2.1 - La sensibilisation (éveil et initiation)	p 39
4.2.2 - Mettre la pratique collective au cœur de l'apprentissage instrumental dès 7-8 ans	p 41
4.2.3 - S'ouvrir à la diversité des publics par un parcours personnalisé de formation	p 43
4.2.4 - Perfectionnement musical	p 43
4.2.5 - Préparation aux concours	p 44
4.2.6 - Accompagnement des pratiques amateurs	p 44
4.2.7 - Préparation à l'épreuve de l'analyse musicale du baccalauréat	p 45

4.2.8 - Pratique vocale collective	p 46
4.2.9 - Pratique instrumentale collective	p 47
4.2.10 - Ateliers de musiques traditionnelles	p 47
4.2.11 - Atelier d'improvisation	p 48
4.2.12 - Atelier de création	p 48
4.2.13 - Atelier d'enregistrement	p 49
4.2.14 - Atelier d'accompagnement piano	p 50
4.2.15 - Ateliers des musiques actuelles	p 50
4.2.16 - Formation aux adultes	p 51
4.3 - Une politique culturelle concertée pour accroître le rayonnement du Conservatoire sur le territoire herblaysien	p 52
4.3.1 - Développer des passerelles solides entre les équipements culturels positionnés dans une problématique culturelle commune (la découverte, la conquête de nouveaux publics)	p 52
4.3.2 - Valoriser et étoffer les projets culturels programmés au TRBH et à l'EAM	p 53
4.3.3 - Valoriser la visibilité du Conservatoire in situ	p 55
4.3.4 - Développer les partenariats et les ateliers avec les établissements scolaires	p 56
4.3.5 - Sensibilisation des enfants de la maternelle	p 56
4.3.6 - Atelier d'éveil musical des enfants en CP-CE1	p 56
4.3.7 - Dispositif de classe à PAC	p 57
4.3.8 - Projet "Musiques espagnoles du siècle d'or"	p 58
4.3.9 - Projet "Atelier de pratique des percussions mandingues"	p 58
4.3.10 - Projet "Flûtes à bec"	p 58
4.3.11 - Projet "Opéra"	p 59
4.3.12 - Projet "Groupe vocal"	p 59
4.3.13 - Projet "Découverte d'instruments"	p 60
4.3.14 - Projet "SMAC collèges et lycée"	p 60
4.3.15 - Repositionner la diffusion musicale du Conservatoire de musique	p 61
4.2.16 - Accroître la visibilité du Conservatoire hors les murs	p 62
4.3.17 - Recherche identitaire du Conservatoire dans son nouveau bâtiment	p 63
4.3.18 - Partenariats avec des structures extramuros	p 63
4.3.19 - Partenariats avec les structures du périscolaire	p 64
4.3.20 - Actions vers des publics spécifiques	p 64
4.4 - Redéploiement des enseignements	p 65
4.5 - Programmation 2011 - 2012	p 67
5 - Conclusion prospective	p 69
6 - Le Règlement Intérieur	p 70
7 - Le Règlement Pédagogique	p 74

1. Présentation du Projet d'Etablissement

- Le Conservatoire de musique est un des acteurs culturels majeurs de la ville au service des herblaysiens. En tant que tel, il est indispensable que son action soit définie dans un document de référence permettant de fixer les objectifs prioritaires d'évolution et de développer les moyens de les atteindre.
- Le Projet d'Etablissement est devenu un document de référence obligatoire pour le fonctionnement des Conservatoires classés par l'Etat. Il y est fait référence dans la "Charte de l'enseignement artistique spécialisé" et dans le "Schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement de la musique" du Ministère de la culture ainsi que dans le "Schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Val d'Oise".
- Le Projet d'Etablissement est établi pour les trois prochaines années scolaires. Ce terme permettra de développer des projets de plus grandes envergures. Ce document vise à identifier les missions et l'engagement de chacun de ses acteurs ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles.
- Il est destiné aux usagers de l'établissement, enseignants, élus, service culturel, tutelles administratives et pédagogiques, partenaires et contribuera ainsi à sa bonne mise en œuvre.
- Dans ce but, il prend en compte également l'activité des différents acteurs inscrits dans sa sphère de rayonnement : les lieux de création et de diffusion, les structures en charge de la pratique amateur, les services culturels de la ville et les établissements relevant de l'Éducation Nationale.
- Les établissements municipaux d'enseignement artistique assument une mission première de formation aux pratiques amateurs. Celle-ci a pour corollaire indispensable la participation au développement de la politique culturelle territoriale, en termes de diffusion et de soutien du patrimoine artistique vivant. Le Conservatoire de musique est acteur de l'éducation artistique tournée vers le territoire.
- L'évolution des pratiques culturelles et les mutations des méthodes pédagogiques exigent, au-delà de l'obligation réglementaire, la réalisation d'un projet d'établissement fédérateur, participatif et identitaire, propre à porter les valeurs humanistes et citoyennes de l'enseignement artistique spécialisé. La concertation a donc guidé pas à pas l'élaboration du présent projet autour de l'équipe pédagogique du Conservatoire de musique.
- Ayant pour objectif général la réflexion pédagogique et le développement des pratiques artistiques, ce projet se propose comme cadre à l'évolution des enseignements artistiques sur les trois prochaines années. La trame de ce travail ré-envisage le Conservatoire de musique comme un lieu où l'élève devient acteur de son parcours d'apprentissage quel que soit son profil. Il est accueilli sur un projet artistique et culturel fondé sur l'interdisciplinarité.
- Il fera l'objet d'un rapport annuel afin de suivre l'évolution des actions fédératrices engagées, et d'amplifier son impact sur le territoire en s'ouvrant vers l'extérieur. Ce point d'étape facilitera la planification annuelle de l'année à venir tant sur le plan pédagogique que musical ou artistique.

2. Etat des lieux

2.1. Présentation du Conservatoire Municipal de Musique d'Herblay

2.1.1. Evolution statutaire

- La création du "Conservatoire de musique" a été impulsée par la ville en 1979 sous une forme associative.
- Il devient "Conservatoire municipal de musique" en 1982.
Les enseignants sont alors intégrés au personnel communal.
- A la demande de la ville, le Conservatoire municipal de musique fait l'objet d'une inspection du Ministère de la culture en 1986, pour faire reconnaître la qualité de sa structure.
- L'établissement reçoit le label "Conservatoire Municipal de Musique Agréé" par son agrément ministériel n°17266 en date du 7 décembre 1989 dans le cadre des établissements d'enseignement classés par la DMDTS (Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle) du Ministère de la culture et de la communication.
- En 1991, le personnel enseignant est intégré à la nouvelle filière culturelle de la Fonction Publique Territoriale.
- A partir de 2002 est engagée une politique de titularisation des enseignants, qu'ils soient à temps complet ou non, remplissant les différentes conditions exigées par la Fonction Publique Territoriale.
- En 2006, avec les nouvelles définitions ministérielles, le "Conservatoire Municipal de Musique Agréé" devient un établissement d'enseignement artistique spécialisé classé par l'Etat appelé "Conservatoire à Rayonnement Communal".

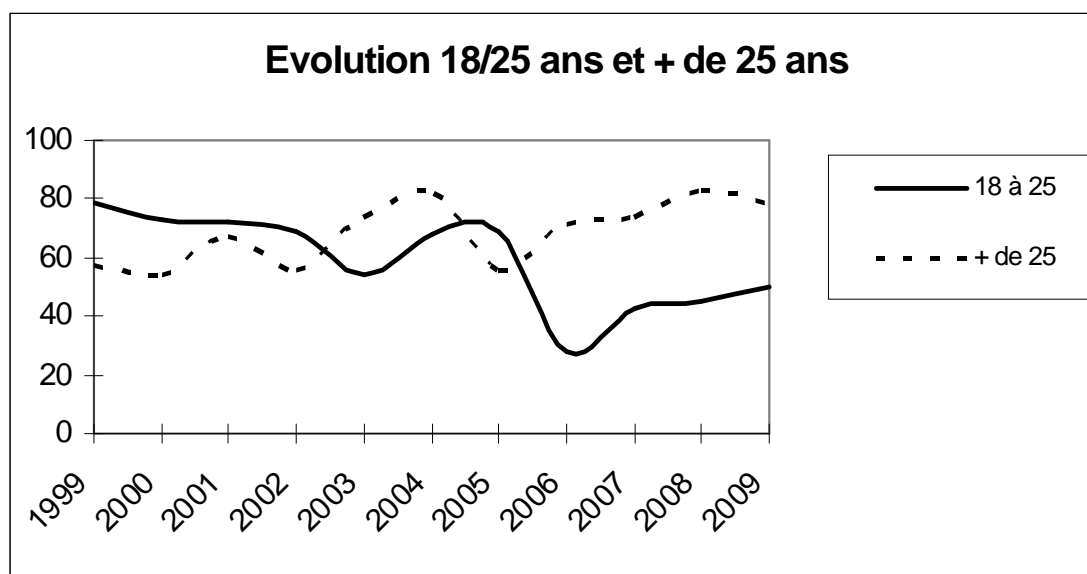
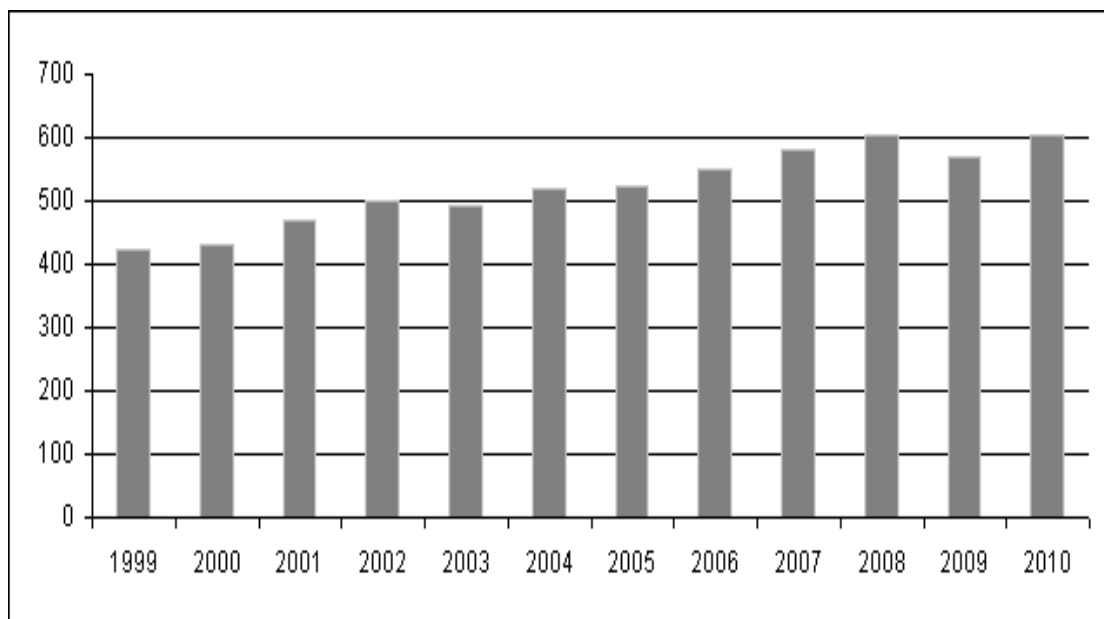
2.1.2. Evolution des locaux

- Lors de sa création en 1979, le Conservatoire de musique a été accueilli dans les classes des écoles Marie Curie et Louis Pasteur. Les cours étaient dispensés obligatoirement en dehors des horaires scolaires puisque les locaux étaient partagés avec les cours des écoles élémentaires.
- En 1983, lorsque les services de la ville s'installèrent au Centre Saint Vincent, le dernier étage a été aménagé pour y installer certaines pratiques instrumentales et les cours de formation musicale. L'école Marie Curie, continua d'accueillir le Conservatoire.
- Lors de la construction en 1991 du Centre Culturel (devenu ensuite le Théâtre Roger Barat) quatre salles insonorisées furent créées ainsi qu'un bureau pour accueillir l'administration. Cette ouverture permit d'amplifier grandement les plages horaires de fonctionnement et des cours dispensés.
- Petit à petit, pour libérer l'école Marie Curie, des travaux d'aménagement furent engagés au Centre Saint Vincent.
- Au début des années 2000, au fur et à mesure de l'évolution du nombre d'inscrits et avec l'ouverture de nouvelles classes instrumentales (harpe, accordéon, alto, percussions) des travaux d'aménagement au Théâtre Roger Barat ont été engagés.
- Avec le nombre croissant d'élèves et le développement de nouveaux projets musicaux et pédagogiques (département des musiques amplifiées, département des musiques anciennes, piano jazz), le Conservatoire a investi de nouveaux sites (annexe de la Mairie, école Pergaud, espace Mandela, école Marie Curie, salle du Conseil municipal).
- Afin de performer le fonctionnement de son conservatoire et son action sur le territoire, la ville décide en 2009 de construire un bâtiment qui permettra de rassembler toutes ses activités sur un même site.
- Le nouveau Conservatoire de musique, construit sur le site de l'Espace André Malraux, est inauguré le 2 octobre 2010.
D'une surface de 1.000 m², ce nouvel équipement permet aujourd'hui de réunir l'ensemble des activités, des élèves et du personnel du Conservatoire de musique sur un seul site pour un meilleur service rendu aux familles et au public fréquentant l'établissement.
Il s'articule autour de 15 salles spécialement adaptées et dédiées à la pratique musicale dont un auditorium de 85 places assises et de 4 salles dévolues à la gestion administrative et pédagogique.

2.1.3. Evolution des effectifs de 1999 à 2010

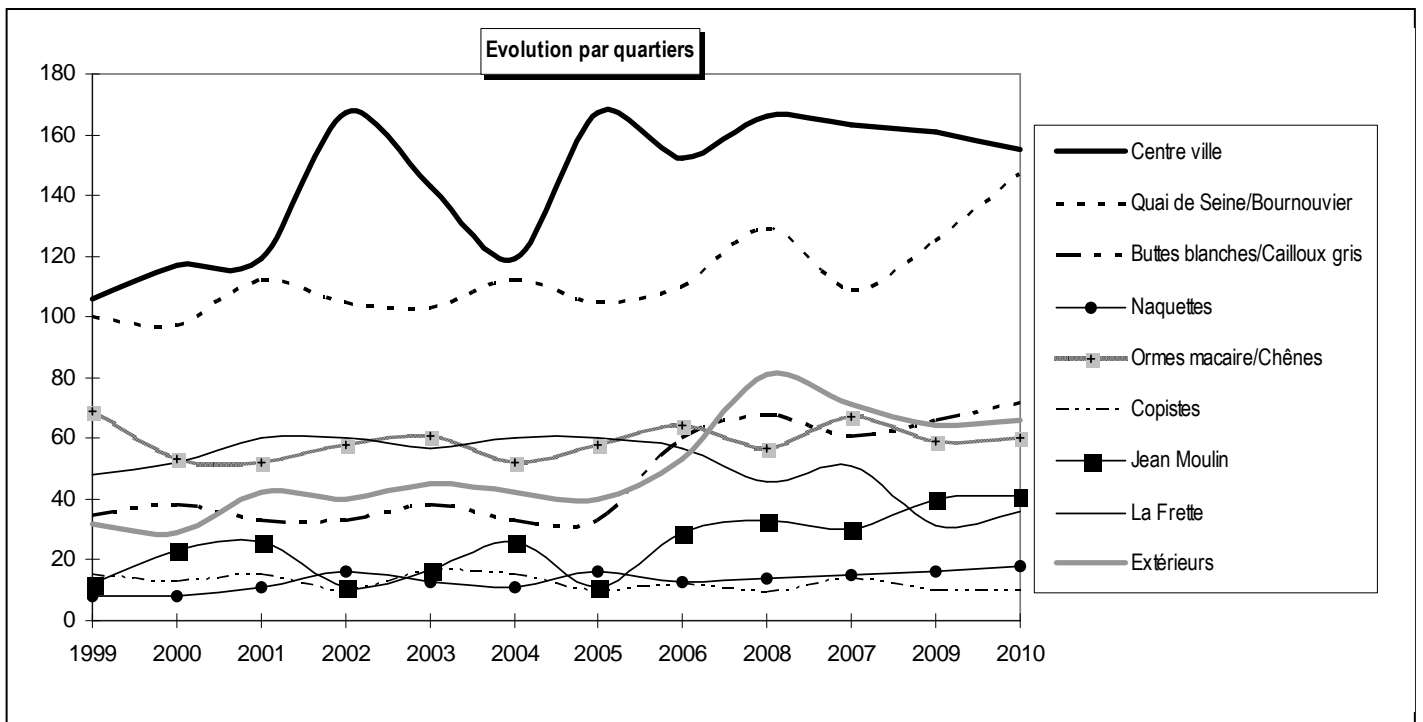
Evolution du nombre total d'élèves

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre	425	430	470	500	493	519	525	550	581	603	571	605



Evolution des effectifs par quartier

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2008	2007	2009	2010
Centre ville	106	117	119	167	143	119	167	152	166	163	161	155
Quai de Seine / Bournouviers	100	97	112	105	103	112	105	110	129	109	125	147
Buttes Blanches / Cailloux Gris	35	38	33	33	38	33	33	60	68	61	66	72
Naquettes	8	8	11	16	13	11	16	13	14	15	16	18
Orme Macaire / Les Chênes	69	53	52	58	61	52	58	64	57	67	59	60
Copistes	15	13	15	10	16	15	10	12	9	14	10	10
Jean Moulin	12	23	26	11	17	26	11	29	33	30	40	41
La Frette sur Seine	48	52	60	60	57	60	60	57	46	51	31	36
Communes extérieures	32	29	42	40	45	42	40	53	81	71	64	66



2.2. Rapport d'activité 2009 - 2012

Conservatoire Municipal de Musique d'Herblay

Etablissement d'enseignement artistique classé par l'état



**Rapport d'activité
2009 - 2010**

Situation

Le Conservatoire municipal de musique d'Herblay fait partie du réseau des 9 CRC (Conservatoire à Rayonnement Communal), établissement d'enseignement artistique spécialisé classé par l'état du Val d'Oise. Il est l'une des structures d'enseignement musical les plus importantes du département après le CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) de Cergy Pontoise et le CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental) d'Argenteuil.

Objectifs

L'établissement a pour but de répondre aux attentes d'un public varié en proposant une offre de formation large : éveil et initiation musicale dès l'âge de 4 ans, importante palette de pratiques instrumentales, éclectisme des répertoires et des esthétiques musicales, pratique individuelle et/ou collective, accueil et perfectionnement des étudiants et adultes, partenariat avec l'Education Nationale, le tout dans une trentaine de disciplines.

Lieu de créativité et d'exploration permanente, le Conservatoire est à l'origine de projets musicaux nombreux et variés, travaillant sans cesse à toucher de nouveaux publics, en particulier à travers ses partenariats (Théâtre Roger Barat, Espace André Malraux, Bibliothèque, service jeunesse, Résidence des Erables...).

Rayonnement

La qualité de ses enseignants et de son équipe administrative alliée à la diversité de ses actions (enseignement instrumental et vocal diversifiés, diffusion musicale, stages, soutien aux pratiques amateurs, réseau intercommunal et départemental...) contribuent à assurer un rayonnement important sur le territoire.

Implantation

De septembre 2009 à juin 2010, les activités du Conservatoire se sont déployées dans 17 salles réparties sur 7 sites de la ville.

- 4 sites habituels : Théâtre Roger Barat, centre Saint Vincent, espace Mandela, accueil Pergaud
- 1 nouveau site : Espace André Malraux
- 2 lieux de complément en raison des travaux du centre Saint Vincent : Annexe de la Mairie et école Marie Curie

Le Conservatoire bénéficiera à la rentrée 2010-2011 de nouveaux locaux situés à l'Espace André Malraux spécialement adaptés à la pratique musicale et permettant de réunir sur un seul site l'ensemble de ses activités et de son personnel.

Le nouveau bâtiment, d'une surface de 1.000m², possédera 15 salles spécialement adaptées et dédiées à la pratique musicale dont un auditorium de 85 places assises. La gestion administrative s'articulera autour de 4 salles pour un meilleur service rendu aux familles et au public fréquentant le Conservatoire.

Cet important investissement de la collectivité va permettre d'aborder l'avenir dans des conditions favorisant l'engagement de nouveaux projets transversaux et innovants au service du développement de la vie culturelle locale.

NB : le Conservatoire ayant un fonctionnement en parallèle du temps scolaire, le présent rapport d'activité porte sur les effectifs et les activités de la saison 2009-2010.

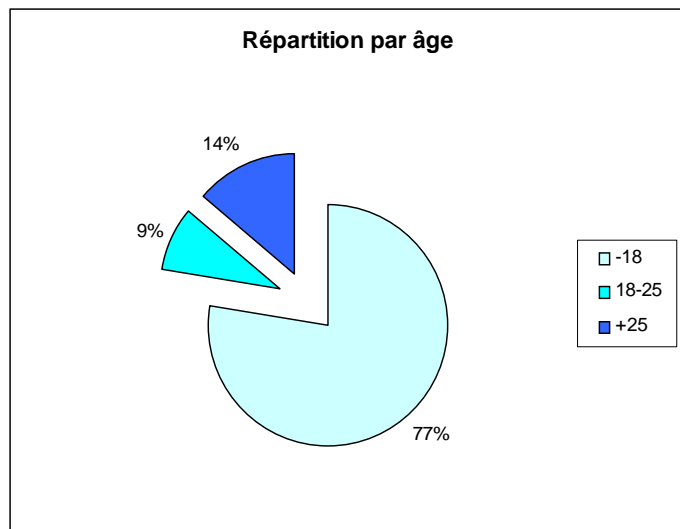
Les effectifs au 04.11.2009

Nombre d'élèves inscrits	571	
Nombre d'élèves cours	1762	(Les élèves viennent plusieurs fois par semaine au Conservatoire pour suivre leurs différentes activités musicales)

Répartition des élèves

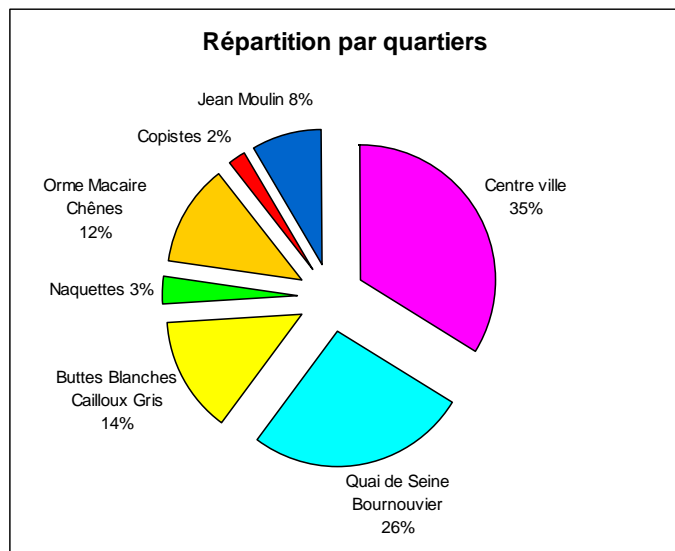
Par âge

Age	Nb
- 18 ans	442
18- 25 ans	50
+ 25 ans	79
TOTAL	571



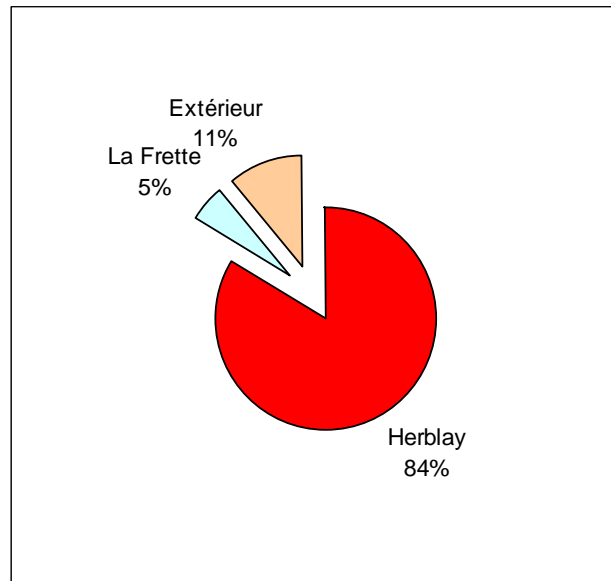
Par quartier (uniquement Herblay)

Quartier	Nb
Centre ville	161
Quai de Seine - Bournouviers	125
Buttes Blanches - Cailloux Gris	66
Naquettes	16
Orme Macaire - Chênes	59
Copistes	10
Jean Moulin	40
TOTAL	477



Par localités

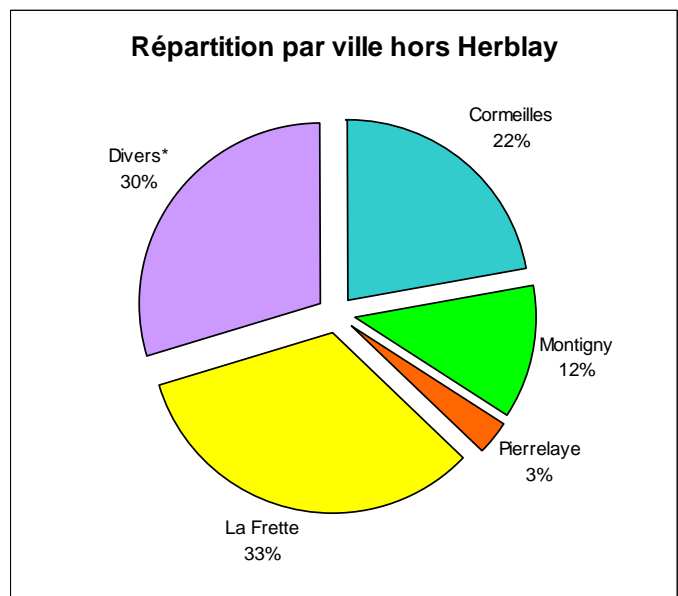
Provenance	Nb
Herblay	477
La Frette sur Seine	31
Extérieur (hors la Frette)	63
TOTAL	571



Les enfants de La Frette sur Seine bénéficient d'un statut particulier en raison d'une convention signée avec la ville d'Herblay. Cette convention leur permet de bénéficier d'une cotisation inférieure à celle payée par les élèves des communes extérieures grâce à une aide financière de leur commune.

Par ville (hors Herblay)

Provenance	Nb
Corneilles en Parisis	21
Montigny les Corneilles	11
Pierrelaye	3
La Frette sur Seine	31
Divers*	28
TOTAL	94



* Divers: 17 communes

Argenteuil, Beauchamp, Bois-Colombes, Cergy, Chaussy, Conflans Sainte Honorine, Franconville, Jouy le Moutier, Méry sur Oise, Osny, Paris, Pontoise, Sannois, Sartrouville, Soisy sous Montmorency, Saint Leu la Forêt, Taverny

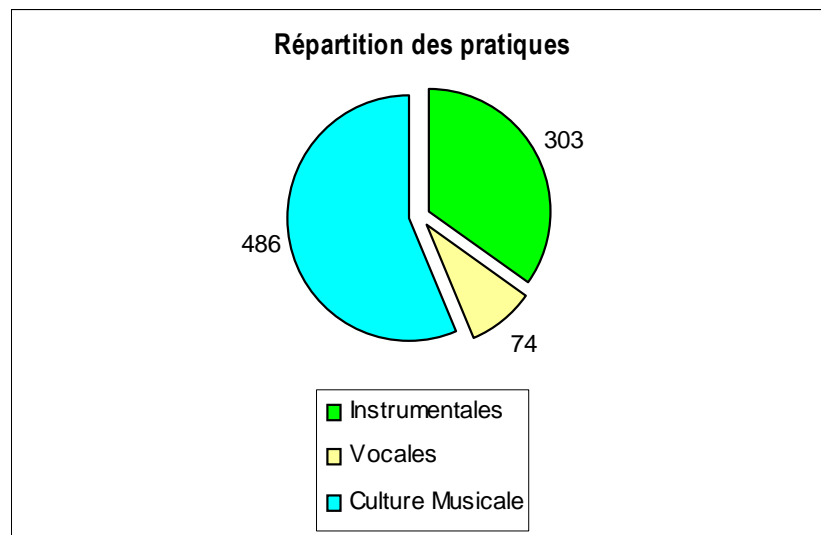
Organisation pratique

Tarifs

Les cotisations sont modulées en fonction de l'activité choisie, du quotient familial, du nombre de membres inscrits dans une même famille et du lieu de résidence.

Pratiques musicales

- Enseignement individuel et/ou pratique collective
- Nombre de disciplines : 30 dont 22 instruments
- Disciplines récentes : djembé - accordéon - contrebasse - luth - MAO
- Disciplines les plus pratiquées : piano - guitare classique - guitare moderne - violon - percussions - djembé - clarinette - saxophone - chant
- Spécificités : département des musiques actuelles, département des musiques anciennes, secteur jazz (piano - vocal - stages - improvisation - standard...)
- Pratiques collectives : 3 orchestres (symphonique - à cordes - à vent), 10 ensembles instrumentaux (musique de chambre - musique traditionnelle - musique ancienne), 4 chœurs (enfant - ado - adulte), ateliers (création, improvisation, accompagnement piano), groupes des musiques actuelles (rock - funk - fusion - métal - blues - jazz...)



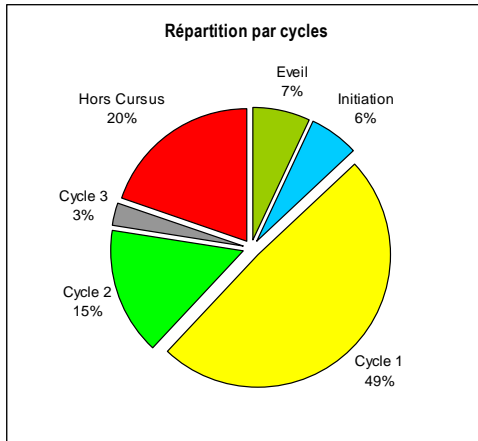
Pratique instrumentale	Pratique vocale	Pratique culture musicale	Total
303	74	486	863 *

La somme des pratiques (863) supérieure au nombre d'élèves inscrits, s'explique par certaines pratiques instrumentales et vocales nécessitant une formation adjacente en culture musicale.

Dans les disciplines de culture musicale sont aussi pris en compte l'éveil, la préparation au bac, les ateliers d'improvisation et de création.

Organisation par cycle

- L'enseignement musical est réparti en 4 cycles : découverte (éveil et initiation), cycle 1, 2 et 3.
- Les cycles 1, 2 et 3 sont constitués de plusieurs UV validées par un brevet de fin de cycle (pratique instrumentale, pratique vocale, culture musicale, autonomie, prestation publique, pratique collective).
- Un parcours de formation appelé "hors cursus" concerne certaines pratiques (chœur, ateliers, certains ensembles instrumentaux).



Eveil	Initiation	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Hors Cursus	TOTAL
39	36	279	88	16	113	571

Partenariats

Le Conservatoire a engagé des partenariats avec des services municipaux internes à la ville ainsi que des structures externes qui ont permis d'enrichir les projets musicaux choisis, d'améliorer la qualité des réalisations et d'accroître la lisibilité des actions menées tout au long de l'année.

- **Service de la ville**
Bibliothèque (concert lecture, philo-conte), TRBH (opéra - Orchestre-Atelier Ostinato - programmation), EAM (programmation musicale), service jeunesse (accueil de loisirs du Bois des Fontaines et des Lilas, Espace Rémi Bronze), Résidence des Erables (animations musicales)
- **Partenariats externes**
 - Avec l'ADIAM 95, la MJC, des groupes professionnels (Apatrides, Jurassik Funk, Arnold, Samarabalouf), des Conservatoires (Montigny, Corneilles, Beauchamp, Bezons, Yerres, Conflans, Dugny, Blanc-Mesnil,)
 - Avec l'Education Nationale dans le cadre d'interventions en écoles maternelles et élémentaires sur le temps scolaire (pratique vocale, rythmique, éducation musicale, action mini opéra). 735 enfants concernés.
 - Avec les collèges et le lycée dans le cadre des pratiques des musiques actuelles (SMAC)
 - Avec le CNFPT pour la formation continue des enseignants

Le personnel du Conservatoire

- 33 agents constituent l'équipe du Conservatoire
- 3 agents administratifs titulaires (direction - adjoint pédagogique - secrétariat)
 - 30 enseignants, tous spécialisés et diplômés ayant un des grades de la filière culturelle de la Fonction Publique Territoriale (AEA - ASEA - PM - PEA - PEAHC)
 - 15 titulaires et 15 non titulaires
 - 11 temps complets : 16h ou 20h hebdomadaires selon le statut
 - 19 temps partiels : de 1h à 16 h hebdomadaires
- 395h30 hebdomadaires d'enseignement

Actions artistiques et pédagogiques

Le Conservatoire a initié en participant durant la saison 2009-2010 à 55 actions artistiques et pédagogiques en interne et en partenariat (locaux et externes).

- **Interludes à thème : 24**
Philoconte, lecture musicale, jumelage, musiques de films, musiques anciennes, créations et improvisations, musiques américaines, thèmes instrumentaux
Réalisation à l'EAM, Auditorium St Vincent, TRBH, église La Frette, Eaubonne
- **Mercredi du Conservatoire : 7**
Réalisation à l'EAM, Résidence des Erables, salle du Conseil de La Frette, Auditorium St Vincent
- **Soirées Musiques Actuelles du Conservatoire : 8**
7 SMAC à l'EAM dont 3 avec des groupes professionnels invités
1 SMAC au lycée Montesquieu
- **Stages : 8**
Percussions africaines, MAO (congés scolaires)
Jazz manouche (relié à la programmation du TRBH)
- **Grands concerts : 8**
TRBH : Noël, Jeunes Talents, Samarabalouf, concert de fin d'année
EAM : Forum accordéons, spectacle Satie, Fête de la musique
Eglise : Rencontre trompettes, Fête de la musique
Résidences des Erables : Fête de la musique
Quai de Seine : Fête de la musique

Récapitulatif et public impacté

	Nb Actions	Public	Musiciens	Total public et musiciens
Interludes à thème	24	876	421	1287
Mercredi du Conservatoire	7	221	150	370
SMAC	8	979	228	1207
Stages	8	0	188	188
Grands Concerts	8	1616	341	1957
TOTAL	55	3692	1328	5009

Les objectifs organisationnels à venir pour la prochaine année concernent principalement

- Un renforcement et une amplification des partenariats avec les services culturels de la ville
- Une meilleure visibilité des actions menées
- La mise en place d'un Règlement Intérieur pour le fonctionnement du Conservatoire dans le cadre de son nouveau bâtiment construit à l'Espace André Malraux
- La réalisation du Projet d'Etablissement. Document de référence pour les Conservatoires classés par l'Etat

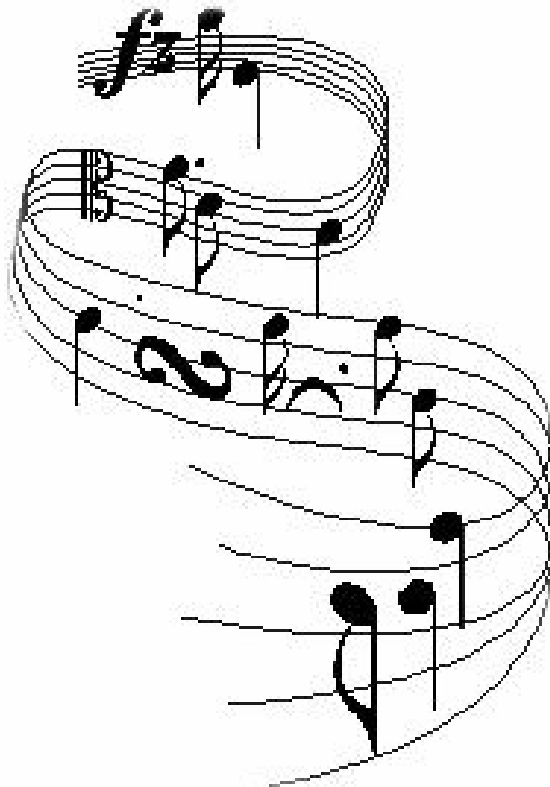
2.3. Pré rapport d'activité 2010 - 2011

Conservatoire Municipal de Musique d'Herblay

Etablissement d'enseignement artistique classé par l'état

Pré Rapport d'activité 2010 - 2011

document effectué en avril 2011



Situation

Le Conservatoire municipal de musique d'Herblay fait partie du réseau des 9 CRC (Conservatoire à Rayonnement Communal), établissement d'enseignement artistique spécialisé classé par l'état du Val d'Oise. Il est l'une des structures d'enseignement musical les plus importantes du département après le CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) de Cergy Pontoise et le CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental) d'Argenteuil.

Objectifs

L'établissement a pour but de répondre aux attentes d'un public varié en proposant une offre de formation large : éveil et initiation musicale dès l'âge de 4 ans, importante palette de pratiques instrumentales, éclectisme des répertoires et des esthétiques musicales, pratique individuelle et/ou collective, accueil et perfectionnement des étudiants et adultes, partenariat avec l'Education Nationale, le tout dans une trentaine de disciplines.

Lieu de créativité et d'exploration permanente, le Conservatoire est à l'origine de projets musicaux nombreux et variés, travaillant sans cesse à toucher de nouveaux publics, en particulier à travers ses partenariats (Théâtre Roger Barat, Espace André Malraux, Bibliothèque, service jeunesse, Résidence des Erables...)

Rayonnement

La qualité de ses enseignants et de son équipe administrative alliées à la diversité de ses actions (enseignement instrumental et vocal diversifié, diffusion musicale, stages, soutien aux pratiques amateurs, réseau intercommunal et départemental...) contribuent à assurer un rayonnement important sur le territoire.

Implantation

Depuis la rentrée 2010 les activités du Conservatoire sont déployées sur un site unique au 5 chemin de Montigny à l'Espace André Malraux. Le nouveau bâtiment dévolu aux activités du Conservatoire inauguré le 2 octobre 2010 et d'une surface de 1.000m², possède 15 salles spécialement adaptées et dédiées à la pratique musicale dont un auditorium de 85 places assises. La gestion administrative s'articule autour de 4 salles pour un meilleur service rendu aux familles et au public fréquentant le Conservatoire.

Cet important investissement de la collectivité permet d'aborder d'ores et déjà l'avenir dans des conditions qui favorisent l'engagement dans de nouveaux projets transversaux et innovants au service du développement de la vie culturelle locale.

NB : le Conservatoire ayant un fonctionnement en parallèle du temps scolaire, le présent rapport d'activité porte sur les effectifs et les activités de la saison 2010-2011.

Le personnel du Conservatoire

- 33 agents constituent l'équipe du Conservatoire
- 2 agents administratifs titulaires
- 1 coordinateur pédagogique titulaire
- 30 enseignants, tous spécialisés et diplômés ayant un des grades de la filière culturelle de la Fonction Publique Territoriale (AEA - ASEA - PM - PEA - PEAHC)
 - 15 titulaires et 15 non titulaires
 - 11 temps complets (à 16h ou 20h hebdo selon le statut)
 - 19 temps non complets (de 1h à 16 h hebdo)
- 395h30 hebdomadaires d'enseignement

Les effectifs au 24/03/2011

Nombre d'élèves inscrits 605

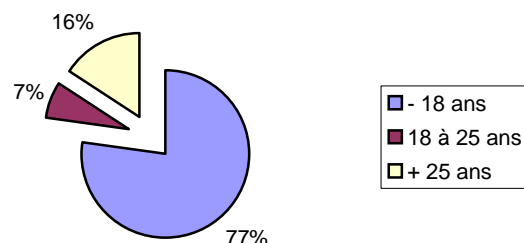
Nombre d'élèves cours 1777

(Les élèves viennent plusieurs fois par semaine au Conservatoire pour suivre leurs différentes activités musicales)

Répartition des élèves

Par âge

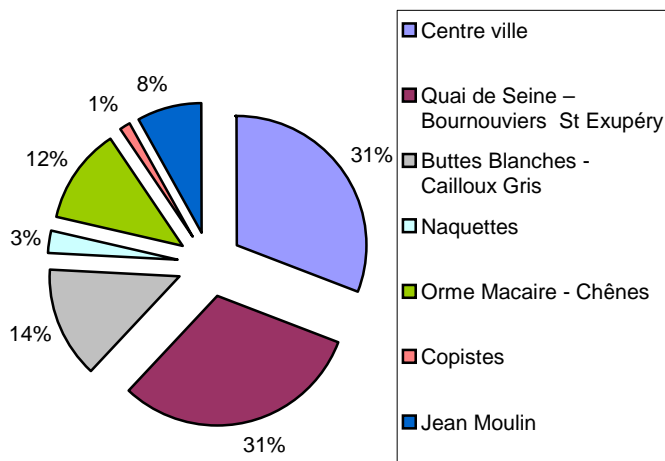
Age	Nb
- 18 ans	467
18 à 25 ans	42
+ 25 ans	96
TOTAL	605



Par quartier

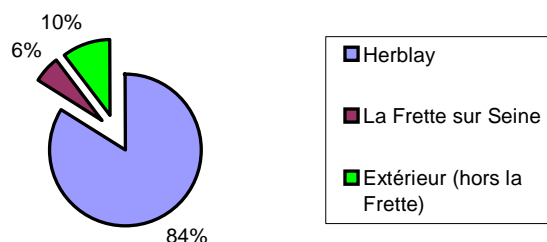
(uniquement Herblay)

Quartier	Nb
Centre ville	156
Quai de Seine – Bournouviers – St Exupéry	158
Buttes Blanches - Cailloux Gris	71
Naquettes	15
Orme Macaire - Chênes	60
Copistes	7
Jean Moulin	41
TOTAL	508



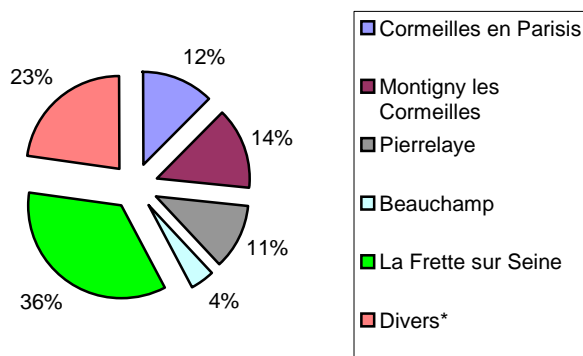
Par localités

Provenance	Nb
Herblay	508
La Frette sur Seine	34
Extérieur (hors la Frette)	63
TOTAL	605



Par ville (hors Herblay)

Provenance	Nb
Corneilles en Parisis	12
Montigny les Corneilles	14
Pierrelaye	11
Beauchamp	4
La Frette sur Seine	34
Divers*	22
TOTAL	97



Les enfants de La Frette sur Seine bénéficient d'un statut particulier en raison d'une convention signée avec la ville d'Herblay.

Cette convention leur permet de bénéficier d'une cotisation inférieure à celle payée par les élèves des communes extérieures grâce à une aide financière de leur commune.

* Divers : 16 communes

Argenteuil, Bois-Colombes, Cergy, Chaussy, Conflans Sainte Honorine, Franconville, Jouy le Moutier, Méry sur Oise, Osny, Paris, Pontoise, Sartrouville, Soisy sous Montmorency, Saint Leu la Forêt, Saint Prix, Taverny.

Organisation pratique

Tarifs

Les cotisations sont modulées en fonction de l'activité choisie, du quotient familial, du nombre de membres inscrits dans une même famille et du lieu de résidence.

Pratiques musicales

- Enseignement individuel et/ou pratique collective
- Nombre de disciplines : 32 dont 24 instruments
- Disciplines les plus pratiquées : piano - guitare classique - guitare moderne - violon - percussions - djembé - clarinette - saxophone - chant

- Spécificités : département des musiques actuelles, département des musiques anciennes, secteur jazz (piano - vocal - stages - improvisation - standard...)
- Pratiques collectives : 4 chœurs (enfant - ado - adulte), 3 orchestres (à cordes et à vent), 10 ensembles instrumentaux (musique de chambre - musique traditionnelle - musique ancienne), ateliers (création, improvisation, accompagnement piano), groupes des musiques actuelles (rock - funk - fusion - métal - blues - jazz...)

Répartition des pratiques

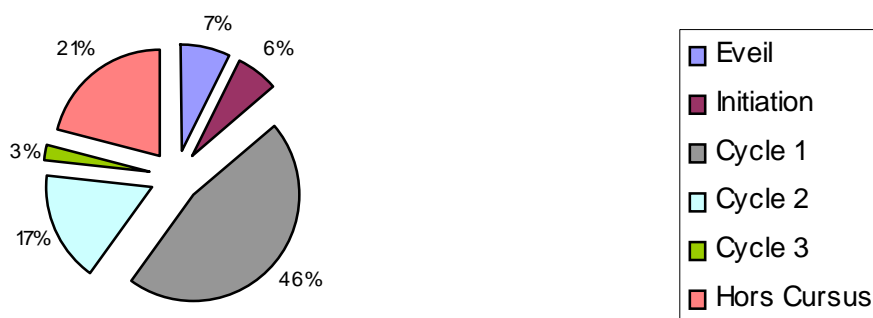
Pratique instrumentale individuelle	Pratique instrumentale collective	Pratique vocale individuelle et collective	Pratique culture musicale	Total
421	795	99	462	1777

La somme des pratiques, supérieure au nombre d'élèves inscrits, s'explique par certaines pratiques instrumentales et vocales nécessitant une formation adjacente en culture musicale.

Dans les disciplines de culture musicale sont aussi pris en compte l'éveil, la préparation au bac, les ateliers d'improvisation et de création.

Organisation par cycle

- L'enseignement musical est réparti en 4 cycles : découverte (éveil et initiation), cycle 1, 2 et 3.
- Les cycles 1, 2 et 3 sont constitués de plusieurs UV validées par un brevet de fin de cycle (pratique instrumentale, pratique vocale, culture musicale, autonomie, prestation publique, pratique collective).
- Un parcours de formation appelé "hors cursus" concerne certaines pratiques (chœurs, ateliers, certains ensembles instrumentaux).



Eveil	Initiation	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Hors Cursus	TOTAL
45	39	277	101	16	127	605

Actions artistiques et pédagogiques

Le Conservatoire engage des actions artistiques et pédagogiques en interne ou en partenariat avec des services culturels de la ville ainsi que des structures externes qui permettent d'enrichir les projets musicaux choisis, d'améliorer la qualité des réalisations et d'accroître la visibilité des actions menées tout au long de l'année.

- **Avec les élèves uniquement**
 - des interludes à thèmes musicaux ou instrumentaux
 - des grands concerts comme celui de Noël, des jeunes talents, la fête de la musique
 - une journée portes ouvertes le 25 juin 2011

- **Avec les services culturels de la ville**
 - avec la Bibliothèque (concert lecture)
 - avec le TRBH (opéra Rigoletto - Orchestre-Atelier OstinatO - programme musical)
 - avec l'EAM (3 soirées Jazz piano bar, les SMAC, une participation à la programmation avec Nouara Naghouche, Valéry Ndong, Sophie Bonduelle)
 - avec la Résidence des Erables (animations musicales)

- **Avec des partenariats externes**
 - avec l'ADIAM 95 (formation continue)
 - avec la MJC (émission de radio sur le reggae)
 - avec des groupes et musiciens professionnels (Sunday PM, Franck Nelson, Benoît Sauvé, Foreign Affairs, Daniel Peroine, Patricia Ouvrard)
 - avec l'Education Nationale dans le cadre d'interventions en écoles maternelles et élémentaires sur le temps scolaire (pratique vocale, rythmique, éducation musicale, action opéra).
 - avec les collèges et le lycée dans le cadre des pratiques des musiques actuelles (SMAC)
 - avec le CNFPT pour la formation continue des enseignants

2.4. Les cotisations

- Pour permettre une accessibilité au plus grand nombre et ainsi développer la pratique musicale pour tous les herblaysiens qui en formulent la demande, les tarifs d'inscriptions sont modulés en fonction du quotient familial et du nombre d'inscrits par famille.
- La cotisation dépend avant tout de l'activité choisie et en particulier vis-à-vis de la pratique individuelle ou collective instrumentale.
- Convention avec la Frette sur Seine
- Les élèves extérieurs à la commune ne bénéficient pas de modularité des tarifs.

Conservatoire Municipal de Musique d'Herblay														
Tarifs année scolaire 2010 / 2011 - Cotisations Annuelles														
		Instrument + Formation Musicale + Pratiques Collectives					Pratiques Collectives + Formation Musicale					Toutes pratiques collectives vocales et instrumentales (chœurs, orchestres, musique de chambre, ateliers)	Location Instrumentale	
		Enfants & Etudiants			Adultes		Enfants & Etudiants			Adultes				
		Herblay	La Frette	Autres communes	Herblay	Autres communes	Herblay	La Frette	Autres communes	Herblay	Autres communes	Tarif unique	Tarif unique	
		A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	C	D	
Quotient		<i>oui</i>	<i>oui</i>				<i>oui</i>	<i>oui</i>						
1	de 0 à 290 €	84 €	150 €				48 €	62 €						
2	de 290 à 440 €	117 €	185 €				51 €	79 €						
3	de 440 € à 572 €	185 €	235 €				77 €	106 €						
4	de 572 € à 700 €	232 €	297 €	656 €	742 €	1 060 €	105 €	132 €	276 €	369 €	528 €	84 €	156 €	
5	de 700 à 795 €	264 €	424 €				117 €	185 €						
6	de 795 € à 900 €	297 €	424 €				131 €	185 €						
7	de 900 € à 1 018 €	330 €	424 €				147 €	185 €						
8	à partir de 1 018 €	398 €	502 €				174 €	221 €						
Les règlements peuvent être échelonnés sur 3 trimestres (octobre, janvier, avril) ou sur 9 mois (d'octobre à juin)														
Les tarifs "Herblay" s'appliquent à toutes personnes habitant ou travaillant à Herblay sur présentation d'un justificatif														
Pour les enfants Frettois inscrits avant le 31/12/2002, ce sont les tarifs "La Frette" avec quotient qui s'appliquent.														
Pour les enfants Frettois inscrits après le 31/12/2002, c'est le tarif du quotient n°8 de "La Frette" qui s'applique pour tous.														
Abattements sur les tarifs "Herblay" et "La Frette" :														
				10%	à partir du 2e élève									
				20%	à partir du 3e élève									
				30%	à partir du 4e élève									
En cas d'abattement, le tarif sera alors arrondi à l'entier inférieur si la décimale est inférieure à 0,50 € et à l'entier supérieur si la décimale est égale ou supérieure à 0,50 €														
En cas de retard de paiement, les frais de relance avec accusé-réception seront facturés 10 € par facture.														

2.5. La convention avec La Frette sur Seine

**Convention entre les villes
de la Frette sur Seine et d'Herblay
relative aux cours du Conservatoire
Municipal de Musique agréé
d'Herblay**

Entre les soussignés,

Monsieur Maurice CHEVIGNY, Maire de la Frette sur Seine,
agissant en vertu d'une délibération de son Conseil Municipal en date du 21 mai 2003
et

Monsieur Patrick BARBE, Maire d'Herblay,
agissant en vertu d'une délibération de son Conseil Municipal en date du 6 mai 2003

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Suite à la convention du 27 juin 1979 signée entre les communes d'Herblay et la Frette sur Seine concernant le Conservatoire Municipal de Musique d'Herblay.

Suite à la modification et la mise à jour de la convention en date du 18 juin 1998 entre les communes d'Herblay et la Frette sur Seine.

Suite au courrier du 30 juin 1999 de la commune de la Frette sur Seine annonçant sa décision de dénoncer la convention et de proposer à titre transitoire une somme forfaitaire de 90 000 F au titre de l'année 2000.

Suite à la lettre du 21 septembre 1999 avec accusé de réception notifiant la non-reconduction de la convention en vertu de l'article 7 de cette convention.

Suite à la convention du 28 janvier 2000 couvrant l'année 2000.

Suite à la convention du 7 décembre 2000 couvrant l'année 2001.

Suite à la convention du 15 février 2002 couvrant l'année 2002.

Suite au courrier du 22 août 2002 de la commune de La Frette sur Seine annonçant sa décision de ne pas reconduire la convention dans les mêmes conditions.

Suite à la convention du 23 avril 2003 couvrant la période du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2003.

Il est nécessaire de prévoir une nouvelle convention concernant l'année scolaire 2003/2004.

ARTICLE 1er

La convention est d'une durée d'une année scolaire, prenant effet au 15 septembre 2003 pour se terminer au 30 juin 2004. Elle sera ensuite renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au plus tard au 15 octobre de l'année précédant la non-reconduction.

Cette convention fonctionne en année scolaire.

ARTICLE 2

Le Conservatoire Municipal de Musique Agréé d'Herblay accueille 45 élèves frettois « subventionnés » (élèves mineurs ou étudiants ou assimilés en apprentissage ou formation) au maximum.

Le nombre de Frettois pris en compte est arrêté à la date du 15 octobre de l'année en cours.

Les élèves frettois « subventionnés » inscrits avant le 31 décembre 2002 continuent de bénéficier de la possibilité d'avoir une réduction tarifaire par le quotient familial.

Les nouveaux élèves frettois « subventionnés » inscrits après le 1^{er} janvier 2003 ne bénéficient plus de la possibilité d'avoir une réduction tarifaire par le quotient familial.

Les nouveaux tarifs frettois correspondent au tableau joint en annexe à cette convention.

ARTICLE 3

Pour permettre l'application de cette convention, la participation forfaitaire annuelle décidée par la ville de La Frette sur Seine est fixée à 15 525 € pour l'année scolaire 2003/2004 pour 45 élèves.

Si le nombre d'élèves était inférieur à 45, la participation de la ville de La Frette sur Seine serait calculée au prorata, la participation annuelle forfaitaire par élève étant fixée à 345 €.

Cette participation forfaitaire annuelle de la Frette sur Seine sera révisée chaque année par application de l'évolution du taux de l'inflation (indice annuel des prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages) et de la prise en compte de l'évolution de carrière des professeurs en tant qu'agents territoriaux.

ARTICLE 4

Au cas où le nombre d'élèves viendrait à changer, les parties se rencontreraient pour examiner la nouvelle situation et convenir éventuellement par voie d'avenant d'un nouveau montant de la participation annuelle de La Frette sur Seine.

Une concertation annuelle sur les objectifs du Conservatoire Municipal de Musique Agréé d'Herblay est prévue pour faire le point de l'année écoulée et les prévisions pour la prochaine après la rentrée scolaire.

ARTICLE 5

La commune d'Herblay s'engage à fournir tous les éléments budgétaires, compte administratif et budget prévisionnel du Conservatoire à la commune de la Frette sur Seine.

ARTICLE 6

Le règlement de la participation de la ville de la Frette sur Seine s'effectuera sous la forme :

- d'un acompte versé le 1^{er} novembre de l'année d'un montant égal au 1/3 des 15 525 € et révisables annuellement comme prévu aux articles 3 et 4, soit 5 175 € pour l'année 2003.
- du solde versé le 1^{er} juin de l'année d'un montant égal au 2/3 des 15 525 € et révisables annuellement comme prévu aux articles 3 et 4, soit 10 350 €.

Herblay, le 23 avril 2003

Le Maire de la Frette sur Seine,

Le Maire d'Herblay

Maurice CHEVIGNY

Patrick BARBE

2.6. Les actions artistiques et pédagogiques 2009 - 2010

Intitulé	Date	Lieu	Public + Musicien
Stage Percussions africaines	27 au 29.10.09	EAM - Jarre	17
SMAC Elèves	20.11.09	EAM - Jarre	178
Philoconte	25.11.09	EAM - Luciole	17
Mercredis du Conservatoire	25.11 & 27.01.09 2.06.10 & 23.06.10	Saint Vincent	197
Interlude guitare - flûte à bec	8.12.09	EAM - Luciole	91
SMAC Elèves	11.12.09	EAM - Luciole	180
Concert de Noël	12.12.09	TRBH	661
Stage Percussions africaines	21 au 23.10.09	EAM - Jarre	8
SMAC Elèves	22.01.10	EAM - Luciole	176
Interlude musiques de film	20.01.10	Saint Vincent	86
Interlude clarinette	28.01.10	Saint Vincent	58
Philoconte	10.02.10	EAM - Jarre	17
SMAC Pro - Apatrides	12.02.10	EAM - Luciole	136
Jeunes Talents	13.02.10	TRBH	350
Interlude guitare - hanches	15.02.10	Saint Vincent	102
Interlude Sing à Swing	16.02.10	Eaubonne	162
Stage jazz manouche	18.02.09	EAM - Luciole	7
Samarabalouf	19.02.10	TRBH	509
Stage Percussions africaines	23.02 et 2.03.09	EAM - Jarre	17
Concert lecture 20 ^e	16.03.10	EAM - Luciole	59
Mercredi du Conservatoire	24.03.10	EAM - Rue	79
SMAC Pro - Jurassik Funk	26.03.10	EAM - Luciole	137
Interlude guitare, flûte à bec	30.03.10	EAM - Luciole	89
Interlude musiques américaines	06.04.10	Saint Vincent	53
Interlude piano	10.04.10	Saint Vincent	181
Interlude Musiques anciennes	12.04.10	Saint Vincent	68
Mercredi du Conservatoire	14.04.10	Résidence Erables	91
Interlude flûte traversière	14.04.10	Saint Vincent	36
Stage Percussions africaines	20.04 et 27.04.09	EAM - Jarre	16
Stage MAO	26 au 30.04.09	EAM - Studio Top	11
Forum départemental accordéon	7.05.10	EAM - Luciole	129
Spectacle Satie	12.05.10	EAM - Luciole	144
Interlude chant lyrique	17;05.11	Saint Vincent	53
Mercredi du Conservatoire	19.05.10	La Frette	78
SMAC Lycée	25.05.10	Lycée Montesquieu	236
Interlude violon	26.05.10	Saint Vincent	66
SMAC Pro - Arnold	4.06.10	EAM - Luciole	144
Rencontre trompettes	5.06.10	Eglise	164
Interlude accordéon	11.06.10	EAM - Luciole	60
Interlude piano	16.06.10	Saint Vincent	56
Interlude clarinette	17.06.10	Saint Vincent	50
Fête de la musique	21.06.10	EAM - Extérieur	17
Fête de la musique	21.06.10	Résidence Erables	310
Fête de la musique	21.06.10	Parvis église	93
Fête de la musique	21.06.10	Quai de Seine	327
Interlude alto	22.06.10	Saint Vincent	35
Interlude piano	24.06.10	Saint Vincent	51
Interlude brésil	27.06.10	Eglise la Frette	89
Interlude création	30.06.10	Saint Vincent	49
SMAC Pro - Elèves et lycée	02.07.10	EAM - Luciole	202
Stage Percussions africaines	6, 13 et 20.07.09	EAM - Jarre	15

2.7. Les actions artistiques et pédagogiques 2010 - 2011

Action	Date	Horaire	Lieu
Centenaire de l'école Marie Curie	2.10.10	11h	Ecole Marie Curie
Inauguration du nouveau Conservatoire	2.10.10	19h	Conservatoire + La Rue
SMAC 1 - Sunday PM (Master Class à 18h)	8.10.10	21h	Luciole
Jazz Piano Bar 1	23.10.10	20h	La Rue
Sacrifices (participation d'un élève pianiste)	4.11.10	20h45	Luciole
SMAC 2	5.11.10	21h	Luciole
Visa pour l'Afrique (danses et percus africaines)	18.11.10	19h	La Rue
Concert de Noël	11.12.10	16h	TRHB
SMAC 3 - Frank Nelson (Master Class à 18h)	07.01.11	21h	Luciole
Rencontre avec Ostinato	15.01.11	15h	Salle Offenbach
Concert Ostinato	15.01.11	20h45	TRBH
Quatuor Evasion	23.01.11	17h	Eglise
SMAC 4 - Collège Duhamel	4.02.11	21h	Luciole
Jazz Piano Bar 2	12.02.11	20h	La Rue
SMAC 5 - Daniel Péroine (Master Class à 18h)	4.03.11	21h	Luciole
Interlude autour du chant	9.03.11	19h	Auditorium Satie
Concert Never Ending à Pierrelaye	17.03.11	21h	Mezzanine
Lecture "Ballade romantique"	18.03.11	20h	Auditorium Satie
Concert des jeunes talents	19.03.11	18h	TRBH
Sing a Swing à Cormeilles en Vexin	19.03.11	20h30	Eglise
Interlude autour des musiques anciennes	25.03.11	19h	Auditorium Satie
Interlude autour de la guitare	1.04.11	19h	Auditorium Satie
SMAC 6 - Benoît Sauvé (Master Class à 18h)	1.04.11	21h	Luciole
Interlude autour de la trompette	2.05.11	19h	Auditorium Satie
SMAC 7 - Foreign Affairs	6.05.11	21h	Luciole
Interlude avec les Musi-Câlines & Poly-Sons	11.05.11	15h	Les Erables
Hommage à Franz Liszt	14.05.11	17h	Auditorium Satie
Orchestre de Bal - Pré générale	15.05.11	16h	TRBH
Orchestre de Bal - Générale	16.05.11	20h	TRBH
Orchestre de Bal - Représentation	18.05.11	20h	TRBH
Orchestre de Bal - Représentation	20.05.11	20h	TRBH
Orchestre de Bal - Représentation	22.05.11	16h	TRBH
Orchestre de Bal - Représentation	24.05.11	20h	TRBH
Orchestre de Bal - Représentation	26.05.11	20h	TRBH
Sophie la harpiste (1e partie avec les élèves de harpe)	27.05.11	20h45	Luciole
Orchestre de Bal - Représentation	28.05.11	20h	TRBH
Orchestre de Bal - Représentation	30.05.11	20h	TRBH
Orchestre de Bal - Représentation	31.05.05	20h	TRBH
Interlude à La Frette sur Seine	1.06.11	19h	Salle du Conseil
SMAC 8 - Patricia Ouvrard	3.06.11	21h	Luciole
Master Class avec Patricia Ouvrard	4.06.11	10h	Auditorium Satie
Interlude autour des musiques latino-américaines	8.06.11	19h	Auditorium Satie
Interlude autour de la guitare	14.06.11	19h	Auditorium Satie
Interlude autour du piano	15.06.11	19h	Auditorium Satie
Interlude autour des cordes frottées	17.06.11	19h	Auditorium Satie
Fête de la musique	21.06.11	18h30 & 21h	Quais de Seine
Portes ouvertes et lancement des inscriptions	25.06.11	14h à 19h	Conservatoire
Jazz Piano Bar 3	25.06.11	20h	La Rue
Interlude autour du saxophone	28.06.11	19h	Auditorium Satie
Interlude autour du hautbois	29.06.11	19h	Auditorium Satie
SMAC 9 - Spéciale lycée & collèves	1.07.11	21h	Luciole

2.8. Dispositif général du projet pédagogique

- Le fonctionnement pédagogique est placé sous l'autorité du chef d'établissement qui agit dans le respect des textes ministériels en lien avec les coordinateurs de départements, l'ensemble de l'équipe pédagogique.
- L'orientation générale du projet pédagogique proposé par l'équipe enseignante du Conservatoire s'est forgée sur une pluridisciplinarité organisée des pratiques au sein de l'établissement avec trois missions prioritaires d'action.
- Le Conservatoire accueille prioritairement et majoritairement les enfants et adultes herblaysiens, les jeunes frettois (conventionnement annuel) mais reçoit aussi dans la mesure de ses possibilités d'accueil des élèves des communes voisines.
- Le schéma du projet pédagogique du Conservatoire est explicité en détail dans le Règlement Pédagogique, document de référence construit par l'ensemble de l'équipe d'enseignants actuellement en poste.

2.8.1. Les 4 enseignements dispensés

- Cours individuels d'apprentissage instrumental et vocal
- Cours collectifs de culture générale musicale
- Pratiques collectives instrumentales et vocales
- Ateliers de pratiques instrumentales

2.8.2. Les 3 parcours proposés

- Un enseignement musical initial de découverte
 - Eveil sensoriel et musical pour les 4-5 ans
 - Initiation au langage musical pour les 6-7 ans
 - Chant choral pour les 6-7 ans
 - Atelier pratique de découverte des instruments pour les 6-8 ans
- Un enseignement musical avec cursus diplômant
 - Pratique instrumentale ou vocale individuelle
 - Pratique instrumentale ou collective
 - Culture générale musicale collective
 - Parcours personnalisé de formation

Ce cursus diplômant est organisé en trois cycles bien distincts

- Le 1er cycle est consacré aux apprentissages musicaux et techniques de base sous forme d'un tronc commun pour tous les élèves y participant.
- Le 2e cycle ouvre deux possibilités de poursuivre sa pratique musicale, soit en continuant un cursus général de formation soit en construisant un parcours personnalisé de formation. Son rôle est de consolider les acquis tout en développant la formation artistique et musicale personnelle pour amener l'élève à un degré d'autonomie lui permettant d'engager seul des réalisations musicales.
- Le 3e cycle est consacré à l'approfondissement et au perfectionnement des élèves ayant suivi le cursus général de formation. Il s'ouvre sur deux finalités distinctes : un certificat de pratique musicale amateur ou un certificat d'étude musicale ouvrant sur une poursuite des études vers le cycle d'enseignement professionnel initial assuré par les Conservatoires à rayonnement régionaux et départementaux.

Il existe aussi un enseignement appelé "hors cursus" qui permet une pratique musicale non diplômante.

Elle est ouverte aux élèves possédant déjà une pratique vocale ou instrumentale avec un niveau d'autonomie déjà avéré ou au public adulte.

Plusieurs formules sont proposées :

- Pratique vocale collective
- Pratique instrumentale collective
- Pratique individuelle non diplômante
- Parcours adulte spécifique

Quel que soit le parcours choisi, une évaluation des pratiques effectuées est indispensable pour établir une évolution de la formation suivie par chacun.

2.9. L'équipe pédagogique

- L'équipe pédagogique du Conservatoire est constituée de 30 enseignants, tous spécialisés dans une ou plusieurs pratiques instrumentales et stylistiques définies.
- Ils sont tous salariés de la ville d'Herblay.
15 sont titulaires et 15 sont contractuels.
- Selon leur diplôme et leur parcours personnel, ils sont rattachés aux grades afférents à la filière culturelle de la Fonction Publique Territoriale.
 - Assistant d'Enseignement Artistique (temps complet = 20 heures hebdo)
 - Assistant d'Enseignement Artistique Spécialisé (temps complet = 20 heures hebdo)
 - Professeur d'Enseignement Artistique (temps complet = 16 heures hebdo)
- Le temps hebdomadaire est défini pour pouvoir accueillir les d'élèves inscrits et les pratiques collectives organisées.
- Le volume global horaire hebdomadaire d'enseignement pour l'année 2010-2011 est de 395 heures 30.

2.10. Les disciplines dispensées

- Piano, piano jazz, chant lyrique, accordéon, percussions, batterie, djembé
- Les instruments à cordes frottées : violon, alto, violoncelle, contrebasse
- Les instruments à cordes pincées : guitare classique, luth, harpe, guitare moderne, guitare basse
- Les instruments à vent : flûte à bec, flûte traversière, traverso, hautbois, clarinette, saxophone, trompette
- Pratiques collectives : éveil et initiation musicale, musique de chambre, orchestres, ensembles instrumentaux, ateliers, culture musicale, chant choral enfant, ados et adultes.

2.11. L'organisation pédagogique 2010-2011

Pratiques Collectives			
Orchestres			
Orchestre à cordes	Florence Guénet	Mardi	18h30 - 19h30
Orchestre à vent	Fernand Charpentier	Mercredi	17h30 - 19h00
Orchestre 2e & 3e cycle	Gilles Métral	Lundi	19h30 - 21h30
Chœurs			
Sing a Swing - Adulte	Pierre Guérin	Lundi	20h00 - 22h00
		Jeudi	20h00 - 22h00
Poly-Sons (6 / 8 ans)	Florence Henry	Mercredi	14h30 - 15h30
Chœur d'Ys enfants (9 / 13 ans)	A. Vioque / I. Judde	Jeudi	18h15 - 19h15
Chœur d'Ys féminin (Ado - Adulte)	A. Vioque / I. Judde	Mardi	19h30 - 20h45
		Jeudi	19h15 - 20h30
Ateliers			
Musiques Actuelles	Laurent Bénazet	Jeudi	19h00 - 22h00
		Samedi	11h30 - 19h00
Création	Aurélien Dumont	Samedi	16h00 - 18h00
Accompagnement Piano	José Abel Gonzalez	Mardi	17h00 - 18h30
		Jeudi	18h15 - 19h15
Djembé - Enfants	Fulgence Koné	Vendredi	18h00 - 19h00
Djembé - Ados & adultes		Vendredi	19h00 - 22h00
Atelier jazz	Minh Pham	Mardi	20h00 - 22h00
	Simon Tébour	Lundi	20h40 - 21h30
Ateliers de découverte - 6 / 7 ans			
Violon	Annie Buttin	Mardi	17h30 - 18h00
Violoncelle	Olivier Aulnette	Vendredi	18h00 - 18h45
Luth	Leonardo Loredo	Jeudi	18h00 - 20h30
Flûte à bec	Nathalie Liess	Mercredi	17h30 - 18h15
Flûte traversière	Jocelyn Daubigny	Samedi	14h00 - 14h30
Hautbois	Stella Yahya	Mercredi	17h30 - 18h15
Trompette	Fabrice Marie	Samedi	14h30 - 15h15
Accordéon	Grégory Héraudet	Jeudi	18h00 - 18h45
Ensembles instrumentaux			
Musique de chambre	Cécile Mathé	Mercredi	19h15 - 20h00
	Gaïdick Mingam	Jeudi	17h50 - 18h50
	Christophe Vannier	Jeudi	20h10 - 21h10
Musiques anciennes	Nathalie Liess	Lundi	19h00 - 20h00
	Leonardo Loredo	Lundi	18h50 - 20h00
Musiques irlandaises	Nathalie Liess	Mercredi	18h15 - 19h00
Altos	Florence Guénet	Mardi	20h30 - 21h00
		Mercredi	16h15 - 16h45
Violoncelles	Olivier Aulnette	Vendredi	19h30 - 20h30
Flûtes à bec	Nathalie Liess	Jeudi	20h30 - 21h00
Consort flûtes à bec	Nathalie Liess	Mardi	18h00 - 19h30
Flûtes traversières	Jocelyn Daubigny	Samedi	16h00 - 18h30
Hautbois	Stella Yahya	Mercredi	18h15 - 20h00

Clarinettes	Florence Henry	Mercredi	17h30 - 18h30
		Jeudi	15h30 - 16h30
Saxophones	Elisabeth Chélihi	Mardi	19h00 - 20h30
Trompettes	Fabrice Marie	Samedi	16h00 - 17h00
Percussions	Thomas Negroni	Mardi	19h10 - 19h50
	Gérard Thévenot	Vendredi	19h15 - 20h30
Harpes	Isabelle Daups	Mercredi	11h00 - 11h30
		Mercredi	14h15 - 14h45
Guitares classiques	Brigitte Saïd	Mardi	18h40 - 19h40
		Mercredi	14h15 - 15h15
Accordéons	Grégory Héraudet	Jeudi	19h15 - 20h30
Accompagnement Piano			
Poly-Sons	Elisabeth Chélihi	Mercredi	14h30 - 15h30
Chant lyrique	José Abel Gonzalez	Mardi	10h15 - 20h30
		Mercredi	14h00 - 21h30
Orchestre à vent	José Abel Gonzalez	Mercredi	17h30 - 19h00
Instruments		Mardi	16h30 - 17h00
		Mercredi	13h30 - 14h00
		Jeudi	16h30 - 18h15
Sing a Swing	Minh Pham	Lundi	20h30 - 21h30
Culture Musicale			
Eveil Musical			
4 ans	Florence Henry	Mercredi	10h00 - 11h00
5 ans		Mercredi	11h00 - 12h00
5 ans		Mercredi	16h30 - 17h30
Initiation Musical			
6 / 7 ans	Florence Henry	Mercredi	13h30 - 14h30
6 / 7 ans		Mercredi	15h30 - 16h30
Formation Musicale			
Cycle 1 Niveau 1 - 7 à 8 ans	Adrian Vioque-Lorenzo	Mardi	17h00 - 18h00
Cycle 1 Niveau 1 - 7 à 8 ans	Adrian Vioque-Lorenzo	Mercredi	9h30 - 10h30
Cycle 1 Niveau 1 - 7 à 8 ans	Isabelle Judde	Mercredi	10h30 - 11h30
Cycle 1 Niveau 1 - 7 à 9 ans	Adrian Vioque-Lorenzo	Jeudi	17h15 - 18h15
Cycle 1 Niveau 1 - 7 à 9 ans	Anne Sivan	Samedi	9h00 - 10h00
Cycle 1 Niveau 1 - 9 - 12 ans	Adrian Vioque-Lorenzo	Mercredi	16h30 - 17h30
Cycle 1 Niveau 1 - Ados	Hélène Belthoise	Lundi	19h30 - 20h30
Cycle 1 Niveau 2 - 8 à 9 ans	Adrian Vioque-Lorenzo	Mercredi	10h30 - 11h30
Cycle 1 Niveau 2 - 8 à 10 ans	Anne Sivan	Samedi	10h00 - 11h00
Cycle 1 Niveau 2 - 9 à 11 ans	Isabelle Judde	Mercredi	11h30 - 12h30
Cycle 1 Niveau 2 - Ados	Anne Sivan	Samedi	12h45 - 13h45
Cycle 1 Niveau 3 - 8 à 10 ans	Adrian Vioque-Lorenzo	Mercredi	11h30 - 12h30
Cycle 1 Niveau 3 - 9 à 11 ans	Adrian Vioque-Lorenzo	Mercredi	14h00 - 15h00
Cycle 1 Niveau 3 - 9 à 11 ans	Anne Sivan	Samedi	11h00 - 12h00
Cycle 1 Niveau 3 - Ados	Elisabeth Chélihi	Lundi	17h45 - 18h45
Cycle 1 Niveau 4 - 9 à 11 ans	Isabelle Judde	Mercredi	9h00 - 10h30
Cycle 1 Niveau 4 - 10 à 12 ans	Hélène Belthoise	Lundi	18h00 - 19h30
Cycle 1 Niveau 4 - 10 à 12 ans	Adrian Vioque-Lorenzo	Mercredi	15h00 - 16h30

Cycle 1 Niveau 4 - Ados	Elisabeth Chélihi	Jeudi	18h30 - 20h00
Cycle 1 Niveau 5 - 10 à 12 ans	Hélène Belthoise	Mercredi	15h30 - 17h00
Cycle 1 Niveau 5 - Ados	Elisabeth Chélihi	Lundi	18h45 - 20h15
Cycle 1 Niveau 5 - Ados	Adrian Vioque-Lorenzo	Mercredi	17h30 - 19h00
Cycle 2 Niveau 1 - Ados	Hélène Belthoise	Mercredi	17h00 - 18h30
Cycle 2 Niveau 1 - Ados	Adrian Vioque-Lorenzo	Mardi	18h00 - 19h30
Cycle 2 Niveau 2 - Ados	Hélène Belthoise	Mercredi	18h30 - 20h00
Cycle 2 Niveau 3 - Ados	Adrian Vioque-Lorenzo	Mercredi	19h00 - 20h30
Adulte Niveau 1	Elisabeth Chélihi	Jeudi	20h00 - 21h00
Adulte Niveau 2	Adrian Vioque-Lorenzo	Mardi	20h45 - 21h45
Adulte Niveau 3	Hélène Belthoise	Mercredi	20h00 - 21h00
FM Percussions	Gérard Thévenot	Samedi	13h45 - 14h30
FM Percussions	Gérard Thévenot	Samedi	17h00 - 18h30
FM Improvisation niveau 1	Laurent Bénazet	Vendredi	19h00 - 19h45
FM Improvisation niveau 2	Laurent Bénazet	Samedi	14h30 - 15h15
FM Improvisation niveau 3	Laurent Bénazet	Samedi	15h15 - 16h00
FM Improvisation & Déchiffrage	Laurent Bénazet	Vendredi	21h15 - 22h00
Préparation Option Bac	Christophe Vannier	Lundi	20h15 - 21h30
Interventions Scolaires			
Maternelle et Élémentaire	Françoise Métral	Mardi	8h30-16h30
		Jeudi	8h30-16h30
		Vendredi	8h30-11h30
Formation Individuelle			
Violon	Annie Buttin	Mardi	17h00 - 20h45
		Mercredi	9h45 - 20h00
		Vendredi	17h00 - 20h00
Alto	Florence Guénet	Mardi	17h00 - 20h30
		Mercredi	13h15 - 16h15
Violoncelle	Olivier Aulnette	Jeudi	15h15 - 20h10
		Vendredi	17h30 - 19h15
Guitare Moderne	Laurent Bénazet	Mercredi	18h15 - 22h30
		Vendredi	19h45 - 21h15
Guitare Basse	Laurent Bénazet	Jeudi	18h15 - 19h00
		Vendredi	22h00 - 22h45
Flûte à bec	Nathalie Liess	Lundi	17h45 - 19h00
		Mardi	17h30 - 20h15
		Mercredi	10h00 - 17h30
		Jeudi	19h30 - 21h45
Flûte traversière	Jocelyn Daubigny	Mercredi	11h30 - 20h15
		Samedi	15h00 - 16h00
Hautbois	Stella Yahya	Mercredi	13h40 - 17h30
		Mercredi	19h00 - 19h30
Clarinette	Florence Henry	Lundi	17h00 - 19h45
		Mardi	17h00 - 20h00
		Mercredi	18h30 - 19h15
		Jeudi	15h00 - 20h30
Saxophone	Elisabeth Chélihi	Lundi	20h15 - 21h00
		Mardi	16h00 - 19h00
		Mercredi	9h30 - 20h30
		Jeudi	18h00 - 18h30
Trompette	Fabrice Marie	Samedi	9h00 - 16h00

Guitare classique	Leonardo Loredo	Lundi	16h15 - 21h15	
		Mardi	16h20 - 20h30	
	Brigitte Saïd	Lundi	17h40 - 20h30	
		Mardi	16h30 - 20h30	
		Mercredi	9h15 - 20h30	
		Jeudi	17h20 - 19h00	
	Guitare classique & Luth	Leonardo Loredo	Mercredi	9h00 - 12h30
			Jeudi	16h45 - 18h00
Guitare moderne & basse	Simon Téboul	Lundi	17h00 - 20h15	
Guitare moderne & basse - Contrebasse		Mardi	17h00 - 21h00	
Harpe	Isabelle Daups	Mercredi	10h00 - 17h00	
Accordéon	Grégory Héraudet	Jeudi	17h30 - 19h15	
		Vendredi	17h00 - 20h00	
Chant lyrique	Isabelle Judde	Mardi	10h - 19h30	
		Mercredi	14h00 - 21h20	
		Jeudi	17h00 - 18h15	
Piano	Cécile Mathé	Mercredi	9h00 - 19h15	
		Samedi	9h00 - 19h15	
	Gaïdick Mingam	Mardi	17h00 - 20h50	
		Mercredi	9h10 - 21h00	
		Jeudi	15h30 - 17h50	
	Christophe Vannier	Lundi	17h00 - 20h10	
		Mercredi	9h40 - 20h20	
		Jeudi	16h20 - 20h10	
	Piano Jazz	Minh Pham	Lundi	16h00 - 20h00
Mardi			16h00 - 19h00	
Percussions	Thomas Negroni	Mardi	17h05 - 19h05	
		Jeudi	17h00 - 19h20	
	Gérard Thévenot	Lundi	14h15 - 20h30	
		Vendredi	16h45 - 19h15	
		Samedi	9h15 - 17h00	

3. Les missions du Conservatoire de musique

Les missions du Conservatoire sont définies dans un souci de cohérence nationale (cf. "Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial" de 2008 et "Charte de l'enseignement artistique spécialisé du Ministère de la culture" de 2001) tout en tenant compte des réalités du territoire sur lequel elles rayonnent et du "Schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Val d'Oise".

3.1. Missions pédagogiques et artistiques

- Le Conservatoire est un pôle de référence pédagogique en matière d'enseignement artistique. Il a pour vocation de former des amateurs, pour la majeure partie d'entre eux, aux pratiques artistiques en dispensant un enseignement spécialisé riche et diversifié.
- Il peut offrir également une formation ou une orientation précise aux futurs artistes professionnels, notamment dans le cadre de conventionnements avec les établissements départementaux et régionaux habilités à dispenser des diplômes professionnalisant.
- L'enseignement artistique se présente comme un parcours dans lequel l'élève va suivre un chemin balisé par des activités diversifiées, organisées autour d'un projet artistique et culturel global.
- L'élève suit des cours réguliers, dispensés tout au long de l'année et organisés suivant une progression établie. Au terme de chaque cursus, l'établissement met en place des diplômes qui témoignent des compétences, des connaissances et de l'engagement de ceux qui les ont suivis.

3.2. Missions sociales et éducatives

- "L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens artistique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers la rencontre de l'imprévu, le plaisir de l'expérimentation, la connaissance d'œuvres de références. La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes." (Charte de l'enseignement artistique spécialisé du Ministère de la culture).
- Afin que chacun puisse avoir accès à cet épanouissement, cette éducation artistique doit se construire en liant la formation avec les pratiques amateurs et les activités de spectacle vivant, tout en s'appuyant sur les structures culturelles et artistiques locales.
- Le Conservatoire est un espace ouvert de rencontre, de partage, de création collective, tout en étant vecteur d'intégration sociale.
- Au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics, cette démocratisation de la culture ouvre l'école sur son environnement et contribue à la réduction des inégalités d'accès aux pratiques culturelles.

- L'enseignement proposé a pour but de contribuer à l'épanouissement de l'individu, prenant en compte à la fois les dimensions sensorielles, affectives, intellectuelles et sociales. Il prévoit une graduation, en commençant par une approche généraliste et globale qui vise à éveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation. Vient seulement ensuite le temps de l'approfondissement et des choix. Cours diplômant, parcours personnalisé ou simple soutien à la pratique, il s'agit toujours de susciter, de développer l'intérêt et la curiosité, d'encourager l'investissement et le dépassement de soi, en vue d'une formation artistique de qualité.

3.3. Missions culturelles et territoriales

- Plus qu'un simple centre de formation et de pratiques musicales, le Conservatoire constitue un outil pertinent de valorisation du territoire sur le plan culturel.
- Il est un centre d'animation de la vie culturelle
 - en proposant au public ses activités (travaux d'élèves), ses actions culturelles et artistiques
 - par des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels
 - en créant des liens solides entre les équipements culturels de la ville et la programmation culturelle.
- Le Conservatoire est un centre de ressources à part entière qui tient compte de son rayonnement territorial par sa participation aux réseaux locaux, départementaux, régionaux et nationaux. Il travaille en étroite collaboration avec les structures relais mises en place conjointement par les collectivités territoriales. Son fonctionnement doit se faire en cohérence avec le "Schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Val d'Oise".
- Le Conservatoire est aussi un lieu de ressources pour les amateurs. Il favorise le développement d'échanges et de collaborations entre groupes amateurs, soit dans l'établissement, soit en dehors de ses murs.
- Il les informe, les aide à définir leur propre projet et éventuellement encadre ou assure leur formation.

4. Les nouvelles perspectives d'évolution

4.1. Le nouveau Conservatoire de musique

- Engagée dans une nouvelle dynamique culturelle forte, la ville a décidé de structurer et de renforcer ce secteur avec la nomination d'un directeur de l'Action Culturelle et la naissance d'un nouveau site dédié à la culture (Espace André Malraux) incluant la création d'un nouveau bâtiment pour le Conservatoire de musique spécialement adapté à l'enseignement, la pratique et à la diffusion musicale pour cet établissement d'enseignement artistique spécialisé.
- Cet édifice a été conçu pour être spécialement adapté à la pratique musicale : bâtiment de plain-pied, salles traitées phoniquement et acoustiquement, sols traités contre les vibrations, auditorium poly-scénique, équipement en mobilier spécifique, distributions des salles facilitant les échanges et les réalisations pédagogiques et musicales.
- Ce bâtiment d'une surface de 1.000 m² est constitué d'un accueil pour le public, de 15 salles de cours (2 salles de formation musicale, 1 salle de pratique d'ensemble, 1 salle de percussions, 1 auditorium de 85 places, 10 salles d'instrument), de 3 bureaux pour l'administration, de 2 locaux de rangement et d'une salle de réunion.
- Ce nouveau site, constitué de deux bâtiments intimement liés l'un à l'autre permet aujourd'hui de réunir toutes les activités du Conservatoire de la ville sur un seul et même emplacement et par là même, de performer son fonctionnement, de favoriser la transversalité des projets et du travail au quotidien aussi bien pour les élèves, les enseignants que l'administration.
- Le nouveau Conservatoire de musique est un bâtiment géographiquement situé au 5 chemin de Montigny sur le même terrain que l'Espace André Malraux.
- Cette implantation a été choisie pour faciliter le développement et les échanges culturels dans la ville afin de créer un lieu de rencontres, de découvertes et de partages des arts dans la ville.
- Ainsi, soutenu par une démarche de communication unifiée et une programmation annuelle concertée, ce pôle composé de 2 bâtiments permettra une synergie et un rayonnement plus forts des différents acteurs culturels du territoire communal.
- Cette politique culturelle d'ouverture et de transversalité, se déclinent dans le Projet d'Etablissement du Conservatoire de musique par une affirmation claire de ses missions prioritaires d'actions, de développement pédagogique et artistique.

4.2. Ancrer la politique musicale de la ville sur le développement éducatif enfance-jeunesse dans les activités du Conservatoire

Renforcer la pédagogie vers l'enfance et la jeunesse avec des actions artistiques pour amplifier la politique culturelle de la ville

4.2.1. La sensibilisation (éveil et initiation)

o Eveil des 4 - 5 ans

Concept Accompagnement des 4 et 5 ans (enfants des moyennes et grandes sections de maternelle) dans la découverte de la perception, la créativité et la sensibilité artistique par un professeur spécialisé dans le domaine de la petite enfance.

Cours hebdomadaires d'une heure le mercredi matin dans une salle avec 2 espaces bien distincts : un pour l'expression corporelle, l'autre avec tables et chaises.

Pour coller au plus prêt de leur évolution personnelle extrêmement rapide à cet âge, deux groupes différents ont été constitués pour s'occuper séparément des enfants des moyennes et grandes sections de maternelle.

Constat Activité pédagogiquement réussie mais qui reste encore fragile en raison des absences assez fréquentes des enfants (maladie, indisponibilité de planning des parents).

La fidélisation des enfants à cette activité passe par la création de saynètes qui sont présentées lors de concerts (concert de Noël, Résidence des Erables, journée portes ouvertes de juin).

28 enfants inscrits

Objectifs Organiser des portes ouvertes durant les cours au Conservatoire de juin et septembre.

Travail de sensibilisation dans les petites, moyennes et grandes sections de maternelles des écoles de la ville tout au long de l'année par l'intervenant scolaire.

Séquence de 30 minutes à 1 heure selon les classes axée principalement sur la perception auditive, le développement de la voix et la motricité en relation avec l'écoute.

Mise en œuvre en 2011-2012

o Initiation des 6 - 7 ans

Concept Découverte obligatoire de tous les instruments proposés au Conservatoire de musique, pratique vocale collective et exploration des codages.

La formule de l'initiation est incontournable si l'on veut garder et développer une large pratique instrumentale ainsi que la motivation des élèves et éviter les arrêts durant les 6 premiers mois.

Depuis la mise place de ces ateliers de découverte, les enfants choisissent eux-mêmes en toute connaissance de cause leur instrument et leur motivation en est fortement renforcée.

Ce choix correspondra à leur ressenti et à leur personnalité. L'image qu'ils se font de tel ou tel instrument avant de l'avoir essayé est souvent fautive. Certains choisissent leur instrument en fonction du son (aigu, grave, doux, fort), du mode d'émission (on gratte, on souffle, on tape, on frotte) ou de leur propre personnalité (extraverti, réservé...)

Constat Activité dont l'organisation a beaucoup évolué pour faciliter les plannings des familles mais qui a du mal à prendre plus d'ampleur. Les enfants visitent par série de trois semaines les instruments et viennent sur le jour de présence du professeur.

Le calendrier des ateliers de découvertes est donné à l'avance pour l'année entière mais peut croiser ponctuellement d'autres activités des enfants.

Les ateliers de visites instrumentales restent lourds à organiser mais sont essentiels. Avec leur mise en place, sur une cinquantaine d'enfant participant à cette activité, il n'y a que 2 ou 3 arrêts en cours d'année et plus aucun changement d'instrument.

Avant la mise en place de ces ateliers, les trois quarts des enfants changeaient d'instrument dans les 6 premiers mois (parfois plusieurs fois), étaient rapidement démotivés et finissaient en grande majorité par arrêter.

Cette formule a permis aussi de réguler "naturellement" la pratique d'un instrument fortement représenté (comme le piano) à la faveur d'instruments moins connus (hautbois, harpe, accordéon...).

Objectifs Organiser une journée "portes ouvertes" le dernier samedi du mois de juin qui sera promotionnée dans les écoles, dans les supports de communication de la ville (Herblay Mag, site internet, affiche, salon des associations).

Cette journée permettra d'organiser des présentations musicales et des essais d'instruments par les élèves et les professeurs qui pratiquent déjà ces instruments.
Mise en œuvre en 2011-2012

Chercher des formules d'essais instrumentaux plus souples pour les familles.
Organiser au Conservatoire 3 ou 4 mercredis et samedis banalisés durant l'année pour une présentation et des essais instrumentaux pour les élèves inscrits en initiation à la place du rendez-vous hebdomadaire actuel.
Mise en œuvre en 2012-2013

Sur les 3 prochaines années scolaires, en direction du scolaire, travail de sensibilisation dans toutes les classes de CP et CE1 de l'ensemble des écoles de la ville tout au long de l'année par l'intervenant scolaire.

Présentation des familles d'instruments, reconnaissances auditives, mise en place sur le temps scolaire à l'intérieur même des écoles de mini-concerts effectués par les professeurs et préparés en amont par l'intervenant sur le plan des instruments présentés et des œuvres musicales qui seront interprétées.
Mise en œuvre en 2011-2014

4.2.2. Mettre la pratique collective au cœur de l'apprentissage instrumental dès 7 - 8 ans

Tout apprentissage individuel quel qu'en soit l'objet, se doit d'être accompagné par une pratique collective vocale ou instrumentale.

L'apport musical et humain rencontrés dans ce cadre permet d'ancrer la motivation de l'élève. L'enrichissement apporté par ce partage devient moteur, en raison de son caractère à la fois ludique et stimulant.

Cette démarche pédagogique permet également la réalisation de projets musicaux et artistiques de plus grande envergure et sur un plus long terme que ne représente le travail au quotidien de son instrument ou de sa voix et les répétitions hebdomadaires en vu d'un interlude musical.

Concept Choix d'une pratique musicale par le ressenti que l'élève aura vécu pendant son parcours d'initiation musical qu'il aura effectué durant l'année précédente.

Parcours incluant trois pratiques obligatoires :

- Une pratique instrumentale ou vocale individuelle hebdomadaire de 20 minutes avec le professeur et un entraînement quotidien à la maison des élèves pour réaliser les exercices demandés. Cette pratique "oblige" l'élève à avoir un instrument chez lui pour s'entraîner.
- Une pratique instrumentale ou vocale collective par petits ensembles (duo, trio...). Dès le milieu d'année, les élèves sont mis en situation de travail collectif pour enrichir leur cadre éducatif et créer par l'échange une stimulation, une compréhension musicale et des progrès techniques provoqués par l'effet "groupe". Cette pratique collective est présentée aux autres élèves et aux parents dans des interludes pédagogiques au fur et à mesure que les petites pièces musicales sont abouties.
- Une formation musicale collective incluant les codes d'écriture, de lecture, d'oreille, de mémorisation, de théorie et de répertoire.

Constat Coursus diplômant qui permet un apprentissage complet et de qualité.

Alors que ces trois pratiques sont obligatoires, l'apprentissage instrumental individuel reste souvent l'axe majeur de la pratique de l'élève.

Beaucoup d'élèves arrêtent à la fin du 1^{er} cycle d'enseignement du Conservatoire.

Deux causes principales à cet état de fait :

- Leurs études qui deviennent plus lourdes (collège, lycée, fac) et donc manque de temps à consacrer à leur instrument.
- Leur motivation et le retour d'investissement n'ont pas été suffisamment forts vis-à-vis des tentations de leur vie quotidienne d'adolescent.

Il faut également soutenir la pratique des instruments les moins populaires (hautbois, contrebasse, accordéon, harpe, violoncelle, trompette...) par leur participation à des ensembles et des restitutions musicales publiques.

Le piano, la guitare classique ou moderne et les percussions ont une popularité telle que sur le nombre, il y a toujours une autodynamique.

Objectifs Donner aux élèves la motivation de continuer leur pratique à l'adolescence.

Imposer les pratiques collectives comme le point central de leur apprentissage. Tout apprentissage individuel quel qu'en soit l'objet, se doit d'être accompagné par une pratique collective vocale ou instrumentale.

L'apport musical et humain rencontrés dans ce cadre permet d'ancrer la motivation de l'élève. L'enrichissement apporté par ce partage devient moteur, en raison de son caractère à la fois ludique et stimulant.

Cette démarche pédagogique permet également la réalisation de projets musicaux et artistiques de plus grande envergure et sur un plus long terme que ne représente le travail au quotidien de son instrument ou de sa voix et les répétitions hebdomadaires en vu d'un interlude musical.

Participation régulière tout au long de l'année à des ensembles poly-instrumentaux de petites ou de grandes tailles qui motivent les élèves dans leur démarche de travail souvent répétitifs et fastidieux au quotidien chez eux.

Mise en œuvre en 2011-2012

Construire le parcours de l'élève en créant un "carnet de route" (lien contractuel entre l'élève, ses professeurs et le Conservatoire).

Mise en œuvre en 2012-2013

Développer un parcours personnalisé de formation (PPF) pour tous les élèves dès le 2^e cycle.

Par un rendez-vous individualisé en début d'année scolaire, établissement d'un programme annuel de participation à des ateliers (improvisation, création, accompagnement...), des ensembles instrumentaux, le choix de son programme musical et la participation à des prestations publiques définies.

Mise en œuvre en 2013-2014

4.2.3. S'ouvrir à la diversité des publics par un parcours personnalisé de formation

Concept	Il appartient au Conservatoire de prendre en compte l'enjeu fondamental de l'épanouissement de l'élève, en offrant à chacun le choix de pratiquer une discipline artistique en fonction de son projet afin de lui proposer un parcours personnalisé entrant dans le cadre du règlement pédagogique.
Constat	<p>La pluralité des répertoires proposés est l'élément essentiel pour atteindre cet objectif. De là, un large choix instrumental est nécessaire pour aborder les différentes époques, formes et styles musicaux : de la musique ancienne à la musique d'aujourd'hui en passant par les musiques traditionnelles.</p> <p>C'est dans ce cadre que doivent être valorisés toutes les pratiques instrumentales et l'accès à de nouveaux instruments non encore proposés au choix des élèves aujourd'hui.</p>
Objectifs	<p>Elargissement de la pratique des instruments anciens avec l'ouverture d'une classe de clavecin ou de viole par exemple. Mise en œuvre en 2012-2013</p> <p>Elargissement de la pratique des cuivres avec l'ouverture d'une classe de cor, de trombone ou de tuba par exemple. Mise en œuvre en 2013-2014</p> <p>Par une telle démarche, le Conservatoire participe au développement et à l'enrichissement des pratiques culturelles sur le territoire local.</p>

4.2.4. Perfectionnement musical

Concept	Inciter à prolonger son apprentissage technique et musical au-delà de la fin du 2 ^e cycle.
Constat	<p>Les élèves potentiellement concernés ne restent pas au conservatoire alors qu'ils pourraient être des éléments moteurs.</p> <p>Au-delà d'avoir un professeur de qualité, les grands élèves ont aussi besoin de pouvoir se confronter à d'autres étudiants de leur niveau voire supérieur pour les emmener plus loin. C'est le rôle dévolu aux Conservatoires à rayonnement régional ou départemental.</p>
Objectifs	<p>Pour autant, même si ces élèves ont un intérêt évident à aller dans de plus grosses structures, il faut mettre en place un projet d'action artistique leur permettant de continuer à avoir une pratique musicale dans l'établissement : mise en valeur dans la programmation culturelle de la ville, encadrement de plus jeunes, responsable pupitre dans les ensembles...</p> <p>Mise en œuvre en 2013-2014</p>

4.2.5. Préparation aux concours

Concept	<p>Apporter une aide technique et les conseils nécessaires pour préparer les concours aux entrées des grands conservatoires.</p> <p>Par des modules mis en place durant le cours instrumental, le professeur prépare les concertos et œuvres du grand répertoire qui sont imposés dans ces concours.</p>
Constat	<p>Les élèves qui souhaitent cette préparation en font la demande soit à leur professeur soit à la direction.</p>
Objectifs	<p>Instauration d'une mission conseil globale pour préparer techniquement aux concours mais aussi pour guider et accompagner les élèves dans les différentes orientations possibles jusqu'à la réussite de leur projet.</p> <p>Les élèves s'engageant dans cette direction le font souvent parce qu'ils envisagent la poursuite de leurs études vers une orientation professionnelle liée aux métiers de la musique qui sont très variés et dont les cursus d'études supérieures sont souvent complexes et multiples.</p> <p>Mise en œuvre en 2013-2014</p>

4.2.6. Accompagnement des pratiques amateurs

Concept	<p>Qu'ils soient dans une démarche individuelle ou de groupe, accueillir des musiciens extérieurs au Conservatoire qui sont demandeurs d'avoir une aide ponctuelle sur mesure par rapport à leur propre projet musical.</p>
Constat	<p>Il n'y a pas pour le moment de communication effectuée ni de tarifs spécifiques. Historiquement, les locaux ne permettaient pas ce genre d'actions.</p>
Objectifs	<p>Mettre en place une mission conseil avec un accueil et un projet individualisé sous la forme d'un contrat signé entre les deux parties.</p> <p>Mettre à disposition des salles pour répéter (sur les créneaux disponibles) Créer un tarif pour une aide spécifique demandée et un autre pour la mise à disposition de salle pour répéter.</p> <p>Mise en œuvre progressive à partir de 2012 à 2014</p>

4.2.7. Préparation à l'épreuve de l'analyse musicale du baccalauréat

Concept	Préparer les élèves du lycée Montesquieu d'Herblay à l'option musique au baccalauréat pour l'épreuve imposée de l'analyse musicale.
Constat	<p>Les élèves qui le demandent, s'inscrivent au conservatoire. Ils viennent préparer l'analyse des œuvres imposées et de leurs compositeurs dans une classe de culture musicale tous les lundis soirs.</p> <p>Une dizaine d'étudiants sont concernés par cette préparation tous les ans. Il est conseillé de commencer cette préparation dès l'année de première en raison de la difficulté des analyses des œuvres imposées et de la démarche tout à fait spécifique de cette épreuve.</p> <p>Les résultats au baccalauréat sont très positifs pour l'ensemble des candidats. Cela leur rapporte entre 7 et 10 points supplémentaires au Bac.</p>
Objectifs	<p>Contractualiser cette action dans une convention officielle avec le lycée Montesquieu.</p> <p>Faire connaître cette possibilité à tous les lycéens de Montesquieu par une information diffusée dans les documents d'inscription aux options que propose le lycée à la rentrée scolaire. Faire aussi passer cette information dans le Herblay Mag de la rentrée.</p> <p>Mise en œuvre en 2011-2012</p>

4.2.8. Pratique vocale collective

Concept	4 chœurs existent : les Poly-Sons (6-8 ans), le chœur d'Ys d'enfants (9-13), le chœur d'Ys féminin (ado-adulte) et le groupe vocal "Sing a Swing".
Constat	<p>Ces 4 chœurs font un travail de qualité mais restent fragiles par leur peu de participants et donc le peu de réalisation qu'ils peuvent produire.</p> <p>La pratique vocale sur Herblay est très présente dans le tissu associatif et de qualité.</p>
Objectifs	<p>Créer des dynamiques adaptées à chaque groupe.</p> <p>Mettre la pratique vocale au cœur de la formation musicale en général et plus particulièrement les 2 premières années.</p> <p>Accentuer la pratique vocale dans les cours collectifs de formation musicale qui sont obligatoires pour les élèves inscrits à une pratique instrumentale individuelle. Intégrer cette pratique dans la validation du cursus de l'élève.</p> <p>Faire se produire ces ensembles et mettre en valeur leur production musicale lors des interludes et concerts produits par le Conservatoire. Mise en œuvre en 2011-2012</p> <p>Créer un chœur mixte autour de la dynamique du projet opéra de la ville pour participer vocalement à cette création annuelle.</p> <p>Communiquer sur la création de ce chœur sur l'ensemble du territoire dès la rentrée prochaine (salon des associations, affichage, site internet, support de communication de la ville, la communauté d'agglomération).</p> <p>Mise en œuvre dès 2011-2012 avec amplification jusqu'en 2014 en fonction de la programmation et de l'opéra choisi.</p> <p>Création d'un chœur adulte autour de la chanson d'aujourd'hui. Il y a un public en demande vers ce genre de répertoire. Mise en œuvre en 2012-2013</p>

4.2.9. Pratique instrumentale collective

Concept	<p>Faire vivre aux élèves le plus tôt possible l'expérience de la vie musicale collective dans des ensembles instrumentaux.</p> <p>Quel que soit leur niveau, est intégré dans le planning hebdomadaire des élèves un travail collectif à deux ou trois au minimum.</p> <p>Ils présentent leurs productions aux autres élèves et familles dans les interludes.</p> <p>Pour la très grande majorité des élèves, le partage avec l'autre vécu dans ces ensembles, représente souvent l'élément le plus motivant et le plus structurant dans l'évolution de l'apprentissage musical.</p>
Constat	<p>La moitié des élèves ne vit pas cette expérience ou de manière trop ponctuelle pour en avoir les bénéfices de motivation, d'évolution personnelle et de progression dans leur vie musicale au quotidien.</p>
Objectifs	<p>Rendre obligatoire la pratique collective instrumentale et / ou vocale dans de grands ensembles.</p> <p>Intégrer cette pratique dans la validation du cursus de l'élève. Mise en œuvre en 2012-2013</p>

4.2.10. Atelier de musiques traditionnelles

Concept	<p>Pratiquer les percussions traditionnelles africaines (djembé et doum-doum) en groupe.</p>
Constat	<p>3 groupes (6 enfants et ados, 7 adultes débutants, 21 adultes)</p>
Objectifs	<p>Développer les 2 groupes des débutants pour qu'ils soient plus étoffés et plus dynamiques.</p> <p>Cette activité doit être rendue plus visible afin de faire découvrir ces instruments traditionnels à de nouveaux publics.</p> <p>Mise en œuvre progressive sur 2011-2014.</p>

4.2.11. Atelier d'improvisation

Concept	<p>Apprentissage des éléments techniques et musicaux pour découvrir et structurer le travail de l'improvisation comme moyen d'expression personnel.</p> <p>Cette initiation, par groupe de 4 à 5 élèves maximum, s'effectue sur l'instrument que pratique l'élève.</p>
Constat	<p>Cet atelier bihebdomadaire est animé par le professeur de harpe. Il est accessible aux élèves de fin de 1^{er} cycle, de 2nd et de 3^e cycle.</p>
Objectifs	<p>Travail sur l'improvisation libre, à travers une aventure auditive et sensorielle, une pratique collective basée sur la découverte de la matière sonore et du langage musical.</p> <p>Développement de l'inventivité et la créativité.</p> <p>Epanouissement de la musicalité et de l'expressivité par la consolidation de la technique instrumentale.</p> <p>Construction d'une relation plus intime et plus forte entre l'instrumentiste et son instrument, entre le musicien et l'univers musical qu'il a choisi.</p> <p>Présentation publique du travail effectué. Amplification en 2011-2012</p>

4.2.12. Atelier de création

Concept	<p>Création par l'élève d'une pièce instrumentale moderne sur des modes de jeux contemporains tout en faisant appel à sa propre imagination.</p> <p>Encadrement effectué tout au long de l'année par un professeur qui est aussi compositeur (Aurélien Dumont).</p>
Constat	<p>Une heure hebdo (organisée par 2h tous les 15 jours) est consacrée à cette action.</p> <p>Les élèves viennent avec leur instrument pour aborder une nouvelle démarche musicale liée avant tout à la créativité : pas de partition, trouver de nouvelles manières d'utiliser son instrument, faire abstraction des contraintes techniques, de notes ou de rythmes, utilisation de l'espace en mouvement, créer de nouvelles sonorités...</p> <p>Très peu d'élèves choisissent cette option dans leur parcours de formation par crainte de l'inconnue et de l'innovation.</p>

La musique contemporaine est encore souvent perçue comme incompréhensible, inaccessible et trop compliquée.

- Objectifs** Créer un recueil de toutes les productions que les élèves ont déjà réalisées.
- Mettre en valeur les réalisations effectuées auprès des autres élèves du Conservatoire.
Mise en œuvre en 2011-2012
- Mettre en place une résidence pour permettre au compositeur de répéter avec ses collègues, de rencontrer les élèves en situation de composition et de se produire auprès d'eux. Le but étant de démystifier cette pratique pour donner envie aux autres musiciens plus "classique" de franchir le pas vers la création.
Mise en œuvre en 2012-2013
- Inclure un module obligatoire de découverte à la création pour la validation de la fin du 1^{er} cycle instrumental.
Mise en œuvre en 2013-2014

4.2.13. Atelier d'enregistrement

- Concept** Mise en place d'une structure d'enregistrement numérique qui s'adresse tant aux musiques acoustiques (enregistrements destinés aux voix et aux instruments acoustiques classiques ou jazz) qu'aux musiques amplifiées.
- Constat** Enregistrement extrêmement ponctuel avec du matériel venant de l'extérieur.
- Objectifs** Cette équipement mobile, installé en salle Lully, permettra à tous les élèves et de tous niveaux de se confronter aux situations d'enregistrements.
Cela leur permettra de vivre une nouvelle expérience structurante complémentaire qui les fera progresser dans leur apprentissage musical.
Ce pôle d'enregistrement permettra également de finaliser les projets que les professeurs mettent en place au sein de leurs classes et dans les cadres des ensembles instrumentaux.
Il permettra, en laissant une trace audio, de constituer à terme un catalogue des productions du Conservatoire à l'intention du public (site internet de la ville, réseaux sociaux...) et des élèves.
Il sera proposé aux élèves du Conservatoire une formation aux techniques d'enregistrement sous forme d'atelier ou de stages.
- Mise en œuvre en 2013-2014

4.2.14. Atelier d'accompagnement piano

Concept	<p>Donner les moyens techniques et musicaux aux pianistes de pouvoir faire de la musique de chambre par leur propre moyen sans passer toujours par le professeur.</p> <p>Apprendre à jouer en harmonie avec des instruments monodiques solistes et savoir les accompagner.</p>
Constat	<p>Activité démarrée cette année et qui reçoit un bon accueil.</p> <p>Sur l'année et par module de 2 à 5 semaines selon les demandes et les besoins des élèves 22 pianistes découvrent cette action spécifique en leur faveur.</p>
Objectifs	<p>Faire que tous les pianistes puissent effectuer un module d'accompagnement durant leur parcours d'apprentissage au Conservatoire.</p> <p>Accompagner ce module par une prestation musicale lors d'un interlude.</p> <p>Donner la motivation aux pianistes d'aller eux-mêmes vers les autres instrumentistes pour monter des duos et des trios.</p> <p>Mise en œuvre progressive sur 2012 et 2014</p>

4.2.15. Ateliers des musiques actuelles

Concept	<p>Beaucoup de jeunes souhaitent mettre en adéquation leur pratique instrumentale avec les musiques qu'ils écoutent au quotidien.</p>
Constat	<p>Après la formation d'une technique instrumentale de base et parallèlement à leur progression personnelle, les élèves participent tous régulièrement à des ateliers ou à des groupes poly-instrumentaux.</p> <p>Ces ateliers d'une heure hebdomadaire sont encadrés par quatre professeurs dispensant chacun une spécialité différente : guitare moderne, guitare basse, clavier et batterie.</p> <p>Cette action se déroule dans le studio "Jannick Top" spécialement aménagé sur le plan acoustique et équipé sur le plan technologique.</p> <p>Les ateliers font partie intégrante du cursus d'enseignement des élèves et permettent de valider leur module de pratique collective.</p> <p>Ils se produisent tous au moins une fois par an dans le cadre des Soirées des Musiques Actuelles du Conservatoire (SMAC).</p> <p>Ces ateliers sont très demandés et sont suivis avec assiduité. La motivation des élèves est forte et leur engagement dépasse largement le simple effet de mode.</p>

Dans le cadre des SMAC Master-class, les élèves rencontrent des professionnels de renommée nationale extérieurs au Conservatoire, spécialistes d'une technique instrumentale particulière, de l'improvisation ou d'un style musical défini.

- Objectifs** Créer des passerelles sous forme de convention avec les collèges et le lycée de la ville pour mener des actions pédagogiques structurées.
- Approfondir le travail de master class pour augmenter l'apport pédagogique.
Mise en œuvre en 2011-2012
- Augmenter le volume horaire attribué à ces ateliers (liste d'attente).
Mise en œuvre en 2012-2013
- Amplifier cette action en effectuant un travail transversal vers les élèves demandeurs qui pratiquent un instrument plus "classique".
Mise en œuvre en 2013-2014

4.2.16. Formation aux adultes

- Concept** Permettre aux adultes béotiens de pouvoir avoir une pratique musicale et à ceux qui en ont eu une dans leur enfance de pouvoir reprendre une vie musicale.
- Constat** Parcours spécifique permettant de trouver ou de retrouver une pratique instrumentale ou vocale.
- La formule proposée reste limitative en termes de pratique et de public touché. Beaucoup d'adultes sont dans une démarche trop tournée vers une pratique musicale solitaire.
- Objectifs** Inclure obligatoirement une ou plusieurs pratiques collectives dans leur parcours.
Donner la possibilité de ne faire que de la pratique collective.
- Favoriser les rencontres musicales en les faisant jouer ensemble et en leur laissant le choix des œuvres et des thèmes abordés.
- Avoir une démarche plus musicologique. Ils sont très intéressés par l'histoire de la musique, l'analyse musicale, l'organologie et plus généralement par l'histoire des arts.
- Inclure dans la démarche pédagogique du Conservatoire un travail de préparation culturelle et artistique sur les spectacles programmés au Théâtre Roger Barat et l'Espace André Malraux avec sortie ensemble à ces spectacles.
- Mise en œuvre en 2012-2013

4.3. Une politique culturelle concertée pour accroître le rayonnement du Conservatoire sur le territoire herblaysien

4.3.1. Développer des passerelles solides entre les équipements culturels positionnés dans une problématique culturelle commune (la découverte et la conquête de nouveaux publics)

- La création de passerelles structurées et régulières entre les différents services de l'action culturelle va permettre d'intégrer des éléments de la programmation du Théâtre Roger Barat, de l'Espace André Malraux et de la Bibliothèque municipale dans les choix pédagogiques, musicaux et artistiques de l'équipe enseignante du Conservatoire.
- Cette nouvelle organisation impliquera une planification annuelle du travail pédagogique et la validation des actions menées dans le cursus des élèves.
- La création et la mise en œuvre de ces transversalités vont renforcer les actions engagées aussi bien pour le Conservatoire que pour les autres équipements culturels de la ville.
 - Rencontrer et travailler avec des artistes professionnels.
 - Faire venir au Théâtre Roger Barat et à l'Espace André Malraux un nouveau public préparé à ce qu'il va voir et entendre par des recherches musicologiques en amont du concert ou du spectacle.
 - Créer une dynamique de curiosité plus large envers la programmation culturelle que propose la ville.
 - S'appuyer sur les grandes productions pour dynamiser certains ensembles instrumentaux ou vocaux.
 - Susciter de nouveaux ensembles instrumentaux et vocaux par la participation des élèves à la programmation annuelle.
 - Elargir la culture des élèves à des univers qu'ils n'oseraient pas découvrir ou auxquels ils ne pourraient pas avoir accès.
 - Augmenter significativement leur présence et celle de leur famille aux spectacles programmés
 - Mener des actions pérennes qui donnent de la force au projet de l'élève.
 - Développer une écoute active lors des concerts et spectacles vivants chez les élèves qui sont en formation d'apprentissage au sein du Conservatoire.

- Mettre les élèves en situation artistique en participant à des productions de la programmation de saison.
- La mise en œuvre du développement de ces passerelles s'effectuera dès la rentrée 2011-2012 mais s'amplifiera sur les 3 prochaines années en fonction des différentes programmations choisies.
- Les liens artistiques et culturels se renforceront au fur et à mesure des réalisations effectuées et des projets communs qui seront construits le plus en amont possible de la saison culturelle.

4.3.2. Valoriser et étoffer les projets culturels programmés au TRBH et à l'EAM

- Depuis 17 ans, la ville d'Herblay s'implique dans la création d'un opéra et depuis 8 ans par l'accueil en résidence de l'Orchestre-Atelier OstinatO ".
"Vanessa" de Samuel Barber est l'opéra choisi pour la saison 2011-2012.

Plusieurs axes pédagogiques peuvent être développés tout au long de l'année scolaire.

- Mettre le compositeur de l'opéra à l'honneur (Samuel Barber en 2011-2012) par des concerts, des conférences, des lectures musicales...
- Accompagner pédagogiquement les élèves pour qu'ils assistent à une représentation complète de l'opéra et faire ensuite une analyse du choix de la mise en scène.
- Mettre en place des ateliers pédagogiques dans les écoles sur le thème de l'opéra programmé.
- En amont des trois séances sur l'opéra proprement dit, conception d'ateliers de découverte en relation avec l'univers du compositeur et du livret.
- Mettre en place des modules musicologiques sur l'opéra et l'histoire de la musique.
- Programmer des rencontres staff opéra / professeurs du conservatoire pour orienter et positionner le projet de collaboration des élèves.
- Accroître l'implication des élèves en multipliant les échanges avec les professionnels accueillis.
- Créer un chœur mixte pour participer à l'opéra. Il existe au Conservatoire aujourd'hui un chœur féminin adulte qui pourra servir de point d'ancrage pour ce nouvel ensemble vocal.
- Préparer les élèves aux programmes des trois concerts effectués par l'Orchestre-Atelier OstinatO. Organiser des rencontres avec le chef d'orchestre et les musiciens.
- Inciter les élèves avec leur famille à assister au concert.
- Inclure l'implication de l'élève dans la validation de son cursus d'étude.

- Depuis plusieurs années, la ville d'Herblay accueille un concert du festival baroque de Pontoise. Divers axes pédagogiques de travail sont réalisables.
 - Mise en valeur des musiques arabo-andalouse, séfarade et des compositeurs espagnols des XV^e et XVI^e siècles (en 2011-2012).
 - Mise en valeur des instruments et voix de l'époque par des présentations d'instruments effectuées par les professeurs et des prestations instrumentales et vocales par les élèves pour soutenir le développement du département des musiques anciennes au sein du Conservatoire.
 - Lecture musicale sur la poésie et l'univers musical de ce style, de cette époque avec participation des élèves et des professeurs.
 - Proposer une soirée conférence sur le thème des influences de la musique arabo-andalouse dans la musique contemporaine.
 - Créer dans les écoles des ateliers de découverte sur le thème de ces répertoires musicaux. Exploration de cet univers, des compositeurs, des œuvres majeures et des influences induites dans l'histoire de la musique (écoute de support audio, présentation d'instruments).
 - Inclure l'implication de l'élève dans la validation de son cursus d'étude.
- Profiter de la venue du pianiste David Bismuth en 2011-2012 pour faire une action pédagogique tournée vers tous les pianistes du conservatoire.
 - Préparer pédagogiquement les élèves pianistes au programme de ce concert et les accompagner le soir du récital.
 - Rencontrer en amont ou juste après le concert le pianiste afin que les élèves engagent un échange musical, technique et artistique avec l'interprète professionnel présent. .
 - Inclure l'implication de l'élève dans la validation de son cursus d'étude.
- Profiter de la programmation en 2011-2012 des contre-ténors Max Emmanuel Cencic et Julien Marine pour effectuer un travail pédagogique sur la voix de tête et la voix de poitrine.
 - Faire prendre conscience aux élèves du Conservatoire de la voix de tête pour les aider à développer et placer leur voix chantée.
 - Préparer les élèves des deux premières années de formation musicale aux programmes interprétés par ces 2 chanteurs.
 - Proposer une soirée conférence sur l'évolution des voix de contre-ténors dans la musique occidentale.

- Accompagner pédagogiquement les élèves pour qu'ils assistent aux deux concerts avec une écoute active.
- Créer dans les écoles des ateliers sur le travail de la voix et créer des classes chorales pouvant se produire à l'Espace André Malraux pour des restitutions auprès des familles des enfants.
- Inclure l'implication de l'élève dans la validation de son cursus d'étude.

4.3.3. Valoriser la visibilité du conservatoire in situ

- Une implication personnelle de tous les élèves à la diffusion musicale est indispensable pour faire vivre la pratique musicale individuelle des élèves et enrichir la vie culturelle locale. L'apprentissage technique d'un instrument ne se suffit pas à lui-même. La rencontre avec un auditoire est une étape de formation importante, incontournable et indispensable pour passer du cap de l'élève à celui de musicien.
- Exprimer sa sensibilité, la transmettre et la partager permet de former le sens artistique chez l'élève et ainsi de dégager au fur et à mesure des prestations sa propre personnalité musicale et artistique.
En tant qu'élèves d'un établissement d'enseignement artistique communal, les apprentis musiciens participent, de par leurs prestations publiques au sein même de l'établissement à la valorisation du lieu.
- Pour l'année 2011-2012, proposer aux élèves instrumentistes et chanteurs de jouer à l'auditorium Satie devant leur famille mais aussi devant un public extérieur au conservatoire lors d'un cycle de concerts relié à la programmation du théâtre.
 - Concerts in situ consacrés aux œuvres de Samuel Barber.
 - Concerts in situ en rapport avec les programmes de l'Orchestre-Atelier Ostinato.
 - Concerts in situ consacrés à la musique espagnole du siècle d'or (1450-1600).
 - Concerts in situ pour les pianistes consacrés aux compositeurs du programme interprété par David Bismuth.
- Ces concerts feront partis de la programmation annuelle du Conservatoire tout au long de l'année à l'auditorium Satie, à l'EAM, au TRBH et lors des portes ouvertes.
- Pour les années 2012-2014, une amplification de cette transversalité se mettra en place entre la programmation culturelle de la ville et son Conservatoire afin d'orienter les réalisations pédagogiques des élèves sur les compositeurs, œuvres, répertoires, thèmes culturels et artistiques développés.

4.3.4. Développer les partenariats et les ateliers avec les établissements scolaires

- Au-delà de sa participation à un éveil sensoriel musical dans les écoles primaires de la ville, le Conservatoire peut conduire des projets musicaux et artistiques d'envergure avec les établissements d'enseignement général de l'Education Nationale : écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycée.
- Par l'intermédiaire de projets clairement identifiés avec une convention entre les établissements d'enseignement général et spécialisé ou la signature de projets de classe à Projet Artistique et Culturel, le Conservatoire doit établir des liens renforcés permettant de l'identifier comme un pôle ressource à la vie musicale au sein des écoles, collèges et lycée.

4.3.5. Sensibilisation des enfants de la maternelle

- Eveil de la perception, de la créativité et de la sensibilisation artistique par un professeur spécialisé sous forme d'interventions hebdomadaires régulières au sein même des classes et sur le temps scolaire.
- L'activité s'adresse obligatoirement à l'ensemble du groupe de la classe et peut durer d'une demi-heure à une heure selon le projet mené sur une période d'un trimestre en général.
- Les interventions sont effectuées par l'intervenant en milieu scolaire à la demande des enseignants en fonction de leur projet de classe.
- Structurer ces interventions en les faisant rentrer dans le cadre des fiches projets de l'Education Nationale.
- Ces projets seront montés en fonction d'une analyse des besoins, du lien de l'action avec les orientations définies par le projet de classe, des compétences disciplinaires et transversales développées par les élèves, des réinvestissements attendus et de la progression des apprentissages escomptés.
- Ces actions doivent se faire constamment dans le cadre d'échanges et de concertations entre l'enseignant de la classe concernée et l'intervenant sur la période concernée.
- L'objectif final sur la période 2011-2014 est de pouvoir proposer à tour de rôle cette action à l'ensemble des écoles maternelles de la ville.

4.3.6. Atelier d'éveil musical des enfants en CP - CE1

- Mise en place des acquis fondamentaux (placement de la voix, qualité d'écoute, mémorisation, repères sensoriels, psychomoteurs et spatiotemporels).
- Les interventions sont effectuées par l'intervenant en milieu scolaire à la demande des enseignants en fonction de leur projet de classe.
- Structurer ces interventions en les faisant rentrer dans le cadre des fiches projets de l'Education Nationale.

4.3.7. Dispositif de classe à PAC (Projet Artistique et Culturel)

- Le Projet Artistique et Culturel permet d'accompagner une classe dans un projet qui renforce la dimension éducative de plusieurs disciplines pour porter une contribution aux apprentissages fondamentaux et aux exigences portés par le socle commun de connaissance : exploration de la voix parlée et chantée, reconnaissance sonore et attention d'écoute, mémorisation, développement de la psychomotricité, intégration à la vie de classe...
- La classe à Projet Artistique et Culturel permet à l'enseignant du premier ou second degré de proposer, dans le cadre à la fois des horaires et des programmes, une expérience artistique et culturelle pour tous les enfants d'une même classe et non pas seulement pour les volontaires.
- Ce dispositif permet de décliner le travail éducatif en fonction d'un projet culturel inscrit dans le projet de classe ou le projet d'école.
- Une classe à PAC se déroule avec le concours de professionnels de la culture qui peuvent intervenir une dizaine d'heures par an sur une classe.
- Elle permet une diversification au-delà des domaines traditionnels obligatoires en s'ouvrant à la musique, à la danse, au théâtre, au patrimoine, à la littérature, à l'audiovisuel...
- Elle favorise les initiatives de terrain et fait de chaque enseignant un acteur de ce projet dans sa propre classe.
- Chaque projet artistique et culturel est unique car il est le fruit du partenariat entre un enseignant et un professionnel de la culture et qu'il fait appel à l'initiative des élèves.
- Chaque projet de classe à PAC fait l'objet d'une validation de son contenu par une commission de l'Education Nationale et peut bénéficier à ce titre, d'une aide financière.
- Les professeurs peuvent être partie prenante à de tel projet soit en tant qu'enseignant soit en tant qu'artiste.
- Réaliser des projets de classe à PAC entrant dans des actions musicales que le conservatoire peut conduire (chaque projet peut être effectué sur plusieurs classes).
- Réalisation en 2011-2012 du projet "Musiques espagnoles du siècle d'or" dans le cadre de ce dispositif de Projet Artistique et Culturel avec 2 classes de 4^e du collège Jean Vilar.
- Evolution du dispositif à partir de 2012-2013 en fonction de la programmation culturelle de la ville et des thèmes musicaux et artistiques abordées.

4.3.8. Projet "Musiques espagnoles du siècle d'or" (public visé : collégiens)

- En partant du concert "El jardin Oscuro" programmé au Théâtre Roger Barat dans le cadre du festival baroque de Pontoise en octobre 2011, il est proposé de construire en 2011-2012 un projet pédagogique pour faire découvrir le cadre culturel de l'époque de la renaissance espagnole aux élèves des classes de 5^e voire les 4^e des collèges d'Herblay.
- L'action menée par le Conservatoire en direction des collégiens aura pour but d'explorer le répertoire musical et les compositeurs de cette période, de découvrir les instruments traditionnels, anciens et les jeux spécifiques y afférant ainsi que de développer une transversalité avec l'histoire, la littérature, le théâtre et la langue espagnole.
- Ce projet pourra évoluer et s'amplifier en 2012-2014 selon la programmation qui sera mené par le festival baroque de Pontoise et le Théâtre Roger Barat d'Herblay.

4.3.9. Projet "Atelier de pratique des percussions mandingues" (public visé : SEGPA)

- Création d'un atelier de djembé qui servira de support musical à l'atelier de danse du projet "Dans la richesse de nos différences" des classes de la SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) du collège Jean Vilar.
- Ces ateliers hebdomadaires organisés tout au long de l'année scolaire 2011-2012 seront effectués sur le temps scolaire dans les locaux du Conservatoire de musique.
- Une restitution de ces ateliers de percussions sera effectuée lors des "Portes Ouvertes" du Conservatoire le samedi 23 juin 2012.
- Ce projet pourra évoluer les années suivantes en fonction des projets engagés par la SEGPA du collège.

4.3.10. Projet "Flûtes à bec" (public visé : cycle 3 et collégiens)

- Créer des ensembles de flûtes à bec permettant aux enfants de cycle 3 à la fois de s'initier à la pratique d'un instrument mélodique, de découvrir l'instrumentarium de l'époque baroque et de croiser les répertoires de cet instrument avec la littérature, les arts plastiques, les arts visuels, l'histoire baroque...
- Ces ensembles instrumentaux seront constitués par la famille des différentes flûtes (soprano, alto, ténor, basse).
- Découverte des autres instruments de cette époque par l'intervention d'accompagnements effectués par les professeurs du Conservatoire.
- Mise en valeur de ce projet par la production devant le public des copains mais aussi à l'extérieur de la structure (scène de l'Espace André Malraux par exemple).
- Ce projet pourrait démarrer sur une ou deux classes dès 2011-2012 et selon l'évolution et les réactions suscitées être déployés et amplifiés sur 2012-2014.

4.3.11. Projet "Opéra" (public visé : écoles élémentaires)

- Effectuer trois séances d'initiation à l'opéra de l'année dans les classes du cycle 3 inscrites au projet opéra.
- En amont de ces trois séances, proposer une démarche approfondie vers l'opéra qui sera programmé au TRBH.
- Entamer une démarche pour faire vivre à la classe tout le parcours de la production de cet opéra : du choix de l'opéra jusqu'à sa phase finale d'exécution en passant par la sélection des chanteurs, les enjeux et l'évolution de l'organisation de la mise en scène, le choix du décor, l'organisation des répétitions, le fonctionnement technique d'un plateau, l'arrière scène durant une représentation...
- Faire chanter les enfants avec l'orchestre lors d'une visite d'une répétition sur un air préparé en amont dans la classe avec l'intervenant scolaire.
- Faire chanter aux enfants certains thèmes de l'opéra et mettre en valeur cette action en leur permettant de se produire devant leurs parents.
- Atelier de découverte du contexte historique, littéraire et artistique de l'œuvre choisie.
- Cette action devra évoluer avec les années en fonction de l'opéra qui sera programmé et des possibilités qu'offrira l'œuvre.
- Opéra choisi pour 2011-2012 : "Vanessa" de Samuel Barber

4.3.12. Projet "Groupe vocal" (public visé : cycle 2 et 3 de l'élémentaire)

- Créer dès 2012-2013 une classe "groupe vocal" permettant aux enfants à la fois d'apprendre à placer leur voix, de découvrir un répertoire et de participer à la réalisation d'un projet de la classe construit par l'enseignant.
- Ce projet sera développé sur la période 2012-2014 afin que tous les groupes scolaires de la ville puissent en bénéficier.

4.3.13. Projet "Découverte d'instruments" (public visé : cycle 2 et 3 de l'élémentaire)

- Découverte de différents instruments dans la réalisation d'une œuvre musicale avec en amont un travail organologique, historique, sur leur fonctionnement et leur positionnement par l'intervenant musique.
- Mise en valeur de cette action par la production de mini-concerts des professeurs du Conservatoire dans l'établissement scolaire par des professeurs du conservatoire qui se produisent en tant qu'artistes.
- Mise en œuvre en 2012-2013

4.3.14. Projet "SMAC collèges et lycée"

- Encadrer les réalisations musicales et artistiques ainsi que l'engagement mutuel des enseignants de l'éducation nationale et du conservatoire de la ville avec leurs élèves respectifs par des conventions ou des projets de classe à projet artistique et culturel.
- Création d'atelier de pratique des musiques d'aujourd'hui dans l'enceinte du collège ou du lycée.
- Participation et encadrement des deux semaines musicales du lycée à l'intérieur même de l'établissement,
- Accueil d'une SMAC décentralisée aux collèges Duhamel et Vilar ainsi qu'au lycée Montesquieu.
- Accueil hebdomadaire au Conservatoire d'un groupe du collège Vilar pour qu'il puisse répéter dans des conditions favorables.
- Instaurer une communication suivie et clairement identifiable à l'intérieur des établissements.
- Mise en œuvre en 2011-2012

4.3.15. Repositionner la diffusion musicale du Conservatoire de musique

- Mise en place d'une programmation annuelle de concerts et d'interludes pour les réalisations pédagogiques des élèves. Cette planification demande à l'ensemble de l'équipe enseignante une réflexion très en amont pour intégrer dans leur pédagogie les différents éléments proposés par la saison culturelle de la ville.
- Afin de faire connaître le nouveau Conservatoire et d'en faire un lieu de la vie culturelle dans la ville, des journées portes ouvertes vont être organisées dès l'année 2011 et une programmation musicale sera établie chaque année pour la saison suivante.
- Il est important de garder une ou deux fois dans l'année une monstration des élèves au Théâtre Roger Barat pour permettre de créer un temps fort où le plus grand nombre d'élèves peut se retrouver pour participer à un même projet.
- Ce grand concert annuel tout public sera proposé au TRBH dans la période de Noël. Les élèves du Conservatoire se retrouveront autour d'un programme spécifique ayant un lien direct avec l'une des programmations du Théâtre Roger Barat.
- Pour décembre 2011 par exemple, le concert de Noël sera encré autour d'un voyage musical imaginaire en Espagne.
- La journée portes ouvertes de juin 2012 sera consacrée à Samuel Barber, compositeur de l'opéra qui sera monté en mai 2012.
- Pour les jeunes talents, concevoir une nouvelle formule plus intimiste et plus ciblée pour mettre en avant les élèves les plus investis et les plus méritants à l'honneur.
- Cette formule qui fera l'objet d'une communication particulière pourrait prendre la forme d'un cycle de concert sur une semaine en milieu d'année à l'Espace André Malraux.
- Les interludes à thèmes pédagogiques privilégieront la transversalité entre les différentes classes instrumentales et esthétiques représentées dans l'enseignement du Conservatoire.
- Structurer les interludes sur le plan artistique afin d'améliorer la qualité de la production des élèves.

4.3.16. Accroître la visibilité du Conservatoire hors les murs

- Organiser des concerts à thèmes reliés à la programmation culturelle de la ville.
- Pour 2011-2012 par exemple, organiser un concert à l'église et une rencontre pédagogique au sein du Conservatoire autour de la voix de tête avec Julien Marine, chanteur contre-ténor. Ce projet de concert et de rencontre sont directement liés à la venue de Max Emmanuel Cencic programmé au TRBH sur le thème du règne des derniers castrats.
- Les thèmes pédagogiques abordés seront en lien direct avec les choix musicaux décidés pour l'année : travail sur un compositeur privilégié, l'opéra du Théâtre Roger Barat, le programme de l'Orchestre-Atelier OstinatO en résidence à la ville, le concert du festival baroque de Pontoise programmé à Herblay.
- Jazz piano bar à l'Espace André Malraux
 - Forte demande d'un public acquis à ce style de musique et à la convivialité qui s'y déroule.
 - Le public est installé autour de tables rondes qui elles-mêmes sont disposées tout autour d'un pianiste accompagné d'un ou deux musiciens. Tout en écoutant le concert, une restauration légère est proposée au public.
 - L'auditoire choisit les grands standards qu'il veut entendre dans une liste qui leur est proposée et découvre aussi des créations des musiciens présents.
- Les soirées SMAC
 - C'est la seule activité régulière proposée aux ados et jeunes adultes sur la ville. Cette action est grandement en prise avec les nouveaux publics que représentent les collégiens et les lycéens.
 - Ils fréquentent rarement la programmation des autres structures culturelles. Pour beaucoup, il s'agit de leurs premières sorties entre copains qu'autorisent les parents.
 - Ces soirées sont prévues comme un rendez-vous régulier tout au long de la saison.
- 1 ou 2 concerts professionnels proposés dans un cadre spécifique hors les établissements culturels de la ville (église, quai de Seine...).
- Le programme de ces concerts est en lien direct avec les grands thèmes choisis pour l'ensemble de la saison culturelle retenu par la ville.
- Structurer tous ces concerts dans une programmation annuelle et relayer par les supports de communication telle qu'une plaquette de programmation, le site internet de la ville, des blogs, l'affichage en ville, un mailing ciblé sur des publics spécifiques en fonction du concert et du programme.
- Les enseignants du conservatoire ayant une vie artistique personnelle ont la possibilité de se produire en tant qu'artiste avec leur formation professionnelle.

4.3.17. Recherche identitaire du Conservatoire dans son nouveau bâtiment

- A l'intérieur même de la structure, les échanges et les différentes actions engagés doivent faire l'objet d'une communication générale interne entre les différents partenaires que sont les élèves, les parents, les enseignants et l'administration.
- En intégrant la programmation de la saison à ses choix pédagogiques et artistiques, le conservatoire prend une réelle part à l'action culturelle menée dans la ville et bénéficie d'un écho accru de son implication et de ses réalisations.
- Les actions les plus importantes doivent être relayées et portées à la connaissance des herblaysiens par l'intermédiaire des supports de communication communaux, de la présentation de saison et de la presse locale.

4.3.18. Partenariats avec des structures extramuros

- Mener des partenariats et des échanges avec des entités extérieures à la ville comme les écoles de musique ou des associations de la communauté d'agglomération du Parisis.
- Participer au Forum départemental 2011-2012 initié par l'ADIAM Val d'Oise et mettre en valeur un thème artistique retenu en lien avec la programmation de la ville d'Herblay.
- Les conservatoires et écoles de musique qui participent à ce projet : Argenteuil, Bezons, Corneilles en Parisis, Montigny les Corneilles, Beauchamp et Herblay.
- Mettre les musiciens dans des réalisations artistiques communes.
- Reproduire un même concert dans les différentes villes participantes à ces concerts.
- Etablir des partenariats de projets musicaux et artistiques avec les écoles de musique de la communauté d'agglomération du Parisis autour d'une mise en commun des élèves et dans un programme musical choisi en fonction des spécificités de chacune des structures.
- Créer progressivement et tout au long de la durée de ce Projet d'Etablissement des échanges contractuels avec des lieux de diffusion du département (la Mezzanine de Pierrelaye, l'Observatoire de Cergy, la Cave Dimière d'Argenteuil, la maison des étudiants de Cergy...) pour permettre à l'action culturelle menée sur Herblay de rayonner à l'extérieur de la ville.

4.3.19. Partenariats avec les structures du périscolaire

- Proposer des animations musicales et des ateliers de pratique aux structures du service jeunesse de la ville.
- Pas de réalisation dans l'immédiat mais une demande est en train de s'exprimer.
Centres de loisirs : percussions africaines (2011-2012)
- Durant les congés scolaires, faire venir pendant 2 ou 3 après-midis des enfants fréquentant les centres de loisirs de la ville à l'EAM pour avoir une pratique musicale et artistique.
Les animateurs sont acteurs de ces activités au même titre que les enfants.
L'activité étant encadrée par le professeur référent de cette discipline.
- Maison de quartier : percussions africaines (2012-2013)
Aller à l'Espace Rémi Bronze pour proposer aux enfants et aux familles de découvrir une pratique musicale traditionnelle facile d'accès et très conviviale.
L'activité étant encadrée par le professeur référent de cette discipline.
- Crèche : apports auditifs, sensitifs et tactiles (2013-2014).
- Aller dans ces structures très spécialisées et apporter une action complémentaire d'activités sensorielles ludiques avec la participation du personnel.
- L'activité étant encadrée par l'intervenant qui travaille dans les écoles maternelles.

4.3.20. Actions vers des publics spécifiques

- Proposer des animations musicales interactives vis-à-vis des nouveaux publics rencontrés.
- Rencontres intergénérationnelles
 - Animations et interludes à la Résidence des Erables.
 - Création d'une chorale d'animation musicale (2013-2014) encadrée par un professeur spécialisé dans la voix.
- Publics handicapés
 - Rapprochement avec l'association départementale MESH (Musique Et Situation de Handicap) afin de devenir membre du réseau national "Musique et Handicap" par la signature de sa charte et de pouvoir mener des actions d'accueil spécifique (2012-2013).
 - Objectifs principaux de cette charte : Favoriser et promouvoir la pratique de la musique là où cette action existe pour les citoyens, travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs concernés par le réseau national de "Musique et Handicap".
 - Aller vers ces nouveaux publics avec l'aide du réseau départemental pour l'intégration du handicap pour les recevoir dans les nouveaux locaux du conservatoire qui ont été prévus pour pouvoir accueillir ces publics (2012-2013).

4.4. Redéploiement des enseignements

Intervenant	Objectifs	Planning	Période
P. Guérin	Présentation opéra en 3 séances Extra-muros (cycle 3)	3 séances d'1heure hebdo 17 classes extra-muros	2011-2012
F. Métral	Présentation opéra en 3 séances Herblay (cycle 3)	3 séances d'1heure hebdo 29 classes Herblay	2011-2012
F. Métral	Atelier opéra (cycle 3)	5 séances d'1 heure hebdo 29 classes Herblay	2011-2012
F. Métral	Découverte opéra (cycle 2)	6 séances de 30' 11 classes Herblay	2011-2012
Concepteur à trouver	Dossier pédagogique à créer "Vanessa" de Barber	Dossier à finaliser pour septembre 2011	2011-2012
F. Métral	Atelier découverte instruments (CP - CE1)	3 séances 30' hebdo 16 classes (2 par école)	2011-2012 renforcement 2012-2014
6 profs dans écoles pour monstrations	Présentation d'instruments	1 séance d'1 heure pour chacune des 8 écoles	2011-2012
F. Métral	Sensibilisation Maternelle	8 séances 30' hebdo 16 classes (2 par école)	2011-2012 renforcement 2012-2014
N. Liess	Atelier flûtes à bec Collège Vilar	1 heures hebdo 2 classes	2011-2012
N. Liess	Atelier vocal Collège Vilar	1 heures hebdo 2 classes	2011-2012 renforcement 2012-2014
N. Liess	Projet PAC collège Vilar (Musiques espagnoles)	1 heures hebdo 2 classes	2011-2012 renforcement 2012-2014
T. Négroni	Atelier "MusActu" (Lycée Montesquieu)	2 heures hebdo 2 groupes concernés	2011-2012
T. Négroni	Atelier conseil collège Vilar (création)	1 heures 30 hebdo	2011-2012
S. Tébol	Création pôle enregistrement	2 heures hebdo	2011-2012
T. Négroni	Suivi et prépa des SMAC	1 heure hebdo	2011-2012
S. Tébol	Suivi et prépa des SMAC	1 heure hebdo	2011-2012
M. Pham	Suivi et prépa des SMAC	1 heure hebdo	2011-2012

C. Vannier	Préparation option Bac	passer de 1h à 1h30 hebdo	2011-2012
A. Vioque	Chœur mixte opéra (création)	Chef de chœur = 3h (+0h30)	2011-2012 renforcement 2012-2014
I. Judde	Chœur mixte opéra (création)	Prof Chant = 2h30	2011-2012 renforcement 2012-2014
J. Gonzalez	Chœur mixte opéra (création)	Accompagnateur = 1h (+1h)	2011-2012 renforcement 2012-2014
A. Vioque	Chœur d'enfants (amplification)	Chef de chœur = 1h	2011-2012 renforcement 2012-2014
I. Judde	Chœur d'enfants (amplification)	Prof de chant = 1h	2011-2012 renforcement 2012-2014
J. Gonzalez	Chœur d'enfants (amplification)	Accompagnateur ponctuel	2011-2012 renforcement 2012-2014
M. Pham	Chorale chansons contemporaines (Création)	Accompagnateur ponctuel	2012-2013 renforcement 2013-2014
I. Judde	Classe de chant lyrique (soutien et appui au chœur mixte)	Prof chant = 12h	2011-2012
J. Gonzalez	Classe de chant lyrique (soutien et appui au chœur mixte)	Accompagnateur = 8h	2011-2012
F. Koné	Atelier Djembé SEGPA au collège Viilar	3 heures hebdo	2011-2013
F. Charpentier	Mise en place, coordination et suivi des projets partenariaux	15 heures hebdo	2011-2012
F. Charpentier	Orchestre à vent élargi	5 heures hebdo	2011-2012
F. Charpentier	Atelier MAO	2 heures hebdo	2012-2013
Pierre Guérin	Chorale chansons contemporaines (Création)	Chef de chœur = 2h	2012-2013 renforcement 2013-2014
6 artistes (6 profs)	Atelier mini concert au Conservatoire	8 mini concerts par 6 profs	2012-2013

4.5. Programmation 2011 - 2012

Conférences sur les musiques espagnoles	Leonardo Loredó	30.09.2011	2011-2012
Jazz piano bar	Minh Pham et artistes invités	cf. calendrier programmation	2011-2012
Conférence contre ténor	Julien Marine	22.11.2011	2011-2012
Concert Noël	Toute l'équipe de profs	2.12.2011	2011-2012
Concert Noël	José Abel Gonzalez	2.12.2011	2011-2012
SMAC	5 artistes invités + concerts collèves et lycée + Fête Musique	cf. calendrier programmation	2011-2012
" le répertoire piano de D. Bismuth"	C. Vannier / G. Mingam / C. Mathé	16.12.2011	2011-2012
Concert lecture sur la poésie espagnole avec la bibliothèque	Profs du CRC	20.03.2012	2011-2012
Concert lecture sur la poésie espagnole avec la bibliothèque	Pierre Guérin	20.03.2012	2011-2012
"La voix dans la musique arabo-andalouse"	Chœur et chant lyrique Isabelle Judde Adrien Vioque	23.03.2012	2011-2012
"La voix dans la musique arabo-andalouse"	Accompagnement José Abel Gonzalez	23.03.2012	2011-2012
"Les musiques espagnoles du siècle d'or"	Classes de cordes, vent et percussions	24.03.2012	2011-2012
"Piano en musique de chambre" (1)	C. Vannier / G. Mingam / C. Mathé + profs concernés	6.04.2012	2011-2012
Opéra "Vanessa" de Samuel Barber	Equipe du Conservatoire	Mai 2012	2011-2012

"Le solfège à rendez-vous avec le jazz"	Equipe de formation musicale	8.06.2012	2011-2012
"Le solfège à rendez-vous avec le jazz"	José Abel Gonzalez Accompagnement	8.06.2012	2011-2012
"Piano en musique de chambre" (2)	C. Vannier / G. Mingam / C. Mathé + profs concernés	15.06.2012	2011-2012
"Concert lecture Barber" avec la bibliothèque	Profs du CRC	20.06.2012	2011-2012
"Concert lecture Barber" avec la bibliothèque	Pierre Guérin	20.06.2012	2011-2012
Fête de la musique	T. Négroni / S. Tébol / M. Pham / L. Bénazet	21.06.2012	2011-2012
Portes ouvertes Lancement inscriptions	Toute l'équipe de profs	23.06.2012	2011-2012
Portes ouvertes Lancement inscriptions	José Abel Gonzalez Accompagnement	23.06.2012	2011-2012

5. Conclusion prospective

- Le présent Projet d'Etablissement du Conservatoire Municipal de Musique d'Herblay a pour ambition de s'inscrire pleinement dans le cadre de la nouvelle politique culturelle de la ville tout en affirmant son statut d'établissement d'enseignement artistique spécialisé classé par l'Etat.
- Il est un repère de réflexion permettant à chacun de trouver une place dans son action au sein du Conservatoire, de la rendre ainsi plus forte et plus prégnante pour lui permettre une pérennisation de son action et de son développement dans les années à venir.
- Au-delà des trois années concernées par ce projet, il s'agit véritablement de poser de nouvelles fondations qui tiennent compte des mutations profondes que connaissent le secteur de la pratique musicale et de l'enseignement artistique en lien avec la cité.
- Il s'agit bien d'installer le Conservatoire de demain en intégrant pleinement les missions, de démocratisation de la culture, d'une formation de qualité pour une pratique amateur ouverte sur le territoire, de liens par des passerelles fortes et concrètes entre les différents établissements scolaires et les équipements culturels de la ville ainsi que de l'expression artistique professionnelle intimement liée à la mission d'enseignement.
- Ce Projet d'Etablissement, applicable dès la rentrée 2011 et pour une durée de trois années, est un projet vivant qui doit savoir s'adapter.
- Les axes de développement qu'il porte, dont certains sont particulièrement novateurs feront l'objet d'un compte rendu annuel et d'ajustements par une concertation afin de répondre au mieux aux attentes exprimées tout en gardant les grandes qualités pédagogiques, musicales et artistiques des projets réalisés.
- L'importance de l'implication de l'ensemble de ses acteurs et de ses partenaires est un atout pour que ce document de référence reste vivant et utile.
- Enfin, une évaluation finale se fera courant 2014, dans le cadre de la préparation du futur Projet d'Etablissement pour l'horizon 2015-2020.

6. Le Règlement Intérieur

Dispositions générales

- Le présent Règlement Intérieur est établi en fonction de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a pour but de définir les règles de fonctionnement pratique, droits et devoirs des publics acteurs du Conservatoire.
- Le Conservatoire de musique, établissement d'enseignement artistique spécialisé classé par l'Etat, est un service public intégré au secteur de l'Action culturelle municipale de la Ville d'Herblay.
- Le Conservatoire a pour objectif d'offrir aux habitants de la commune une accessibilité à un enseignement musical de qualité et à des pratiques musicales diversifiées par l'intermédiaire d'un large choix instrumental et des esthétiques très variés, dans le cadre de pratiques individuelles ou collectives.
- Sa mission de service public en fait un pôle ressource et un générateur de lien avec l'ensemble des partenaires culturels. Il permet de mutualiser les compétences et les moyens existants. Il encourage le développement de projets musicaux adaptés aux différents publics de la commune.
- Il favorise, par ailleurs, l'inscription de ses élèves dans une vie culturelle large tant du point de vue de la diffusion que de la création.

Organisation Générale

- Le Directeur du Conservatoire est nommé par le Maire et placé sous l'autorité du Directeur de l'action culturelle, habilité à mettre en place le projet culturel communal.
- Le directeur du Conservatoire met en oeuvre le projet d'établissement établi dans le cadre de la politique culturelle de la ville d'Herblay et dans le respect des textes préconisés par le ministère de la culture et de la communication. Il est chargé d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement et la qualité des enseignements qui y sont dispensés.
- Il établit en particulier les différents plannings, la répartition des élèves en fonction des différents enseignements proposés et prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des élèves, des personnels et des locaux.

Le personnel enseignant

- Les enseignants, spécialisés dans leur domaine musical personnel, sont nommés par le Maire. Ils sont en charge de la formation musicale et artistique des élèves ainsi que de leur accompagnement tout au long du parcours d'études et de pratiques musicales. Leur planning de cours est établi en fonction des disponibilités des élèves et des salles de cours.
- Le personnel enseignant est responsable des locaux et matériels qu'il utilise pendant la durée de ses cours.
- Les enseignants sont responsables de la discipline à l'intérieur de leur classe pendant les cours, durant les répétitions et les concerts d'élèves organisés par le Conservatoire.
- Ils sont chargés de tenir à jour les feuilles de présence de leurs élèves et de les remettre en fin de journée dans leur casier. Toute absence d'élève non justifiée doit être signalée à l'administration du conservatoire.

Conditions d'inscriptions et de réinscriptions

- Toute participation à une activité individuelle ou collective au sein du Conservatoire implique une inscription avec un dossier complet à remplir concernant la situation personnelle de l'élève et ses choix d'activités musicales.
- Le dossier d'inscription ou de réinscription ne sera validé que si ce dossier est complet.
- Le représentant légal d'un élève mineur doit être présent lors de l'inscription.
- Les dates d'inscriptions et de réinscriptions sont fixées par le Conservatoire.
- Les anciens élèves qui se réinscrivent ont un accès prioritaire aux différents enseignements proposés.
- Tout élève inscrit s'engage pour l'année scolaire entière.
- Les conditions d'admission diffèrent selon le type d'activité choisie.
- Passé le délai d'inscription, une liste d'attente est constituée. Les élèves concernés seront intégrés ou non selon les places qui seront encore disponibles.
- Une inscription en cours d'année ne peut s'effectuer que si une place est disponible et n'entraîne pas de modifications dans l'organisation générale du Conservatoire ou individuelle d'une classe.
- Toute démission en cours d'année doit faire l'objet d'un courrier à la direction du Conservatoire.
- Tout élève doit avoir à sa disposition les fournitures scolaires demandées par les professeurs, un instrument pour lui permettre de s'entraîner chez lui et lorsqu'il vient au Conservatoire. Diverses solutions sont possibles : la location, le prêt, l'achat...

Tarifs d'inscriptions

- Les cotisations dépendent des activités choisies, de l'âge de l'élève, de son lieu de résidence, du quotient familial et du nombre d'inscrits dans la famille.
- Les tarifs sont votés tous les ans par le Conseil Municipal et applicables pour l'année scolaire suivante.
- Le paiement des cotisations se fait en priorité par prélèvement automatique ou par chèque.
- Toute inscription est annuelle mais le règlement de la cotisation peut s'effectuer soit en une fois en début d'année scolaire, soit en trois versements (au début de chaque trimestre), soit en neuf mensualités (d'octobre à juin).

- Toute année commencée est due. Quelle qu'en soit la cause, un abandon en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement de cotisation sauf cas de force majeure ou circonstance exceptionnelle.
- En cas de non-paiement de la cotisation et après les rappels d'usage, un élève pourra se voir refuser l'accès à ses cours.

Organisation des cours

- Un planning annuel est attribué à chaque élève en fonction des activités qu'il a choisies. Ce planning n'est pas modifiable sans l'accord de l'enseignant concerné et une validation de la direction du Conservatoire.
- La présence d'un élève à tous les horaires de cours qui lui ont été attribués est obligatoire.
- Toute absence d'élève doit être justifiée. Si l'absence est prévisible, elle doit être signalée au secrétariat du Conservatoire 24 heures avant le cours, la répétition ou le concert. Un répondeur-enregistreur prend les messages 24h / 24h au 01.39.78.21.92.
- Les absences non motivées feront l'objet de l'envoi d'un courrier aux parents lorsque les enfants sont mineurs.
- Aucune absence d'élèves ne donne droit à un rattrapage de cours sauf cas exceptionnel et étudié par la direction.
- Les parents ou accompagnants sont invités à consulter les informations figurant dans le hall du Conservatoire signalant les changements éventuels d'emploi du temps ou de salle.
- Un enseignant peut être amené à déplacer certains cours, notamment dans l'exercice de sa pratique artistique. Les familles seront alors prévenues dans les plus brefs délais. Un planning de remplacement du cours sera choisi en accord avec les parents.
- Les parents sont informés de l'absence d'un professeur par affichage et, dans la mesure du possible, par un appel téléphonique préalable pour éviter le déplacement de l'élève.
- En cas d'arrêt maladie, le professeur n'est pas tenu de remplacer son cours. En cas d'arrêt maladie excédant une semaine et dans la mesure du possible, un remplaçant sera nommé en fonction des possibilités existantes.
- Le calendrier des cours du Conservatoire est basé sur celui de l'Education Nationale de l'Académie de Versailles. Cependant, pour des besoins organisationnels ou de réalisation de projets musicaux, des ajustements sont possibles certains soirs ou week-end.

Responsabilité des usagers

- Les élèves et leur famille sont tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de préventions contre l'incendie et d'en appliquer les consignes.
- Le personnel enseignant, les élèves et leur famille s'engagent au respect de l'intégrité des locaux, tant au niveau de leur état que de leur utilisation et des instruments de musique mis à disposition.
- Un comportement désagréable ou perturbant la bonne marche d'un cours, d'une répétition ou d'un concert entraîne d'abord un avertissement verbal puis un écrit auprès des parents. L'exclusion définitive peut être décidée si cet état de fait persiste.
- Toute dégradation de quelque nature que ce soit donnera lieu à réparation ou remplacement dans les plus brefs délais.

Accueil du public et accompagnement des enfants

- Toutes les activités d'enseignement du Conservatoire de musique sont dispensées à l'Espace André Malraux situé au 5 chemin de Montigny.
- L'entrée du Conservatoire s'effectue par le bâtiment principal où se tient un accueil pour guider toutes les personnes fréquentant cet espace culturel.
- Tous les cours, à l'exception de ceux se situant en salle Jarre et au studio Top, se déroulent dans les salles du Conservatoire (deuxième bâtiment situé à l'arrière du bâtiment principal).
- Les parents doivent prendre toute disposition pour assurer le transport de leurs enfants à l'aller et au retour aux horaires prévus, l'établissement ne pouvant pas assurer la surveillance des enfants avant et après les cours.
- Les parents ou accompagnants d'enfants mineurs ont obligation d'amener leurs enfants dans le deuxième bâtiment et d'attendre leur prise en charge par le professeur concerné.
- A la fin d'un cours, les parents ou accompagnants d'enfants mineurs ont obligation de récupérer leurs enfants dans le deuxième bâtiment.
- Le Conservatoire municipal de musique et la ville d'Herblay ne peuvent être tenus responsables en cas d'accident survenu en dehors des horaires de cours ou d'activités musicales encadrées par un enseignant. A ce titre et comme il l'est stipulé dans le dossier d'inscription, tout élève qui n'aura pas fourni un certificat d'assurance de responsabilité civile ne pourra pas suivre les activités du Conservatoire.

Fait à Herblay, le 30 juin 2011

✂-----

Je soussigné(e) -----

représentant légal de l'enfant -----

déclare avoir pris connaissance du présent Règlement Intérieur du Conservatoire municipal de musique d'Herblay et à en respecter les différentes dispositions.

Fait à Herblay, le

Signature

7. Le Règlement Pédagogique

Article 1 : Un service public municipal, un établissement classé par l'état

a) Un service public culturel

Le Conservatoire municipal de musique d'Herblay est un service public culturel chargé de dispenser un enseignement spécialisé dans le domaine artistique.

Son agrément ministériel n° 017266 en date du 07/12/1989 le place dans le cadre des établissements d'enseignement artistique classés par la DMDTS (Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles) du Ministère de la Culture et de la Communication. En cela il respecte le cadre du *Schéma d'Orientation Pédagogique* des établissements classés par l'état ainsi que la *Charte des Etablissements d'Enseignement Artistique*.

b) Le fonctionnement pédagogique

Le fonctionnement pédagogique régi par le présent "Règlement Pédagogique", est placé sous l'autorité du chef d'établissement qui agit dans le respect des textes ministériels en lien avec les *coordinateurs de départements** et l'ensemble de *l'équipe pédagogique*.

c) Le Règlement Pédagogique, un outil au service de tous.

Le Règlement Pédagogique en lien avec le "*Projet d'Etablissement*" doit être pris comme un outil, un moyen, permettant la mise en œuvre d'un véritable projet artistique et pédagogique associant l'ensemble des partenaires : élèves, enseignants, direction, responsables municipaux, inspecteurs de l'enseignement artistique spécialisé de la DRAC Ile de France et l'ADIAM 95.

d) Le Projet d'Etablissement

Les projets artistiques et pédagogiques du Conservatoire sont définis par le "Projet d'Etablissement". Il est validé par le Conseil Municipal de la ville d'Herblay et se conforme au "Schéma National d'Orientation Pédagogique d'Enseignement Initial de la Musique" du Ministère de la Culture ainsi qu'au "Schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Val d'Oise".

e) Les documents de référence

Le "Règlement Pédagogique" peut être modifié chaque année sur proposition du directeur.

Le "Projet d'Etablissement" et le "Règlement Intérieur" peuvent quant à eux être modifiés, sur proposition du chef d'établissement, du Conseil Pédagogique, des partenaires institutionnels et validés par le Conseil Municipal.

Le fonctionnement pratique du Conservatoire est encadré par le "Règlement Intérieur".

Article 2 : Missions et organisation

- a) Le conservatoire municipal poursuit 5 missions principales
 - Assurer une découverte et un éveil à la musique
 - Assurer la formation et la conduite aux pratiques artistiques amateurs.
 - Détecter et soutenir les projets d'élèves qui envisagent une professionnalisation.
 - Assurer le rôle de "pôle ressource" par des partenariats multiples.
 - Participer à la vie culturelle locale.
- b) L'apprentissage musical se déroule soit dans le cadre d'un cursus d'étude subdivisé en cycles, soit dans le cadre d'un *Parcours Personnalisé de Formation*, toutefois tout nouvel élève est susceptible de suivre **un cycle d'initiation et/ou de 1^{er} cycle qui constituent un tronc commun d'apprentissage**. Les cursus sont définis à l'**article 7** du présent règlement.
- c) Les **évaluations continues*** ou **ponctuelles*** ont pour fonction de situer l'élève et permettent de confirmer ou d'affiner son orientation tout au long de ses études, particulièrement à la fin de chaque cycle et à l'échéance des parcours personnalisés.
Le choix de l'orientation est de la responsabilité de la famille et/ou de l'élève majeur **après proposition du Conseil Pédagogique***.
- d) Chaque élève élabore son projet d'orientation d'études musicales, avec l'aide de l'équipe pédagogique, et notamment des enseignants, qui lui en facilitent la réalisation tout au long de sa formation.

Article 3 : Admissions

L'admission au Conservatoire d'Herblay se fait après inscription auprès de celui-ci moyennant une cotisation annuelle votée par le Conseil Municipal représentant une participation aux frais pédagogiques engagés selon les activités choisies.

L'inscription au conservatoire vaut acceptation du présent règlement et du Règlement Intérieur.

Tous les publics ont la possibilité de participer aux activités du Conservatoire en fonction des places disponibles.

Il est à noter que la pratique de certains instruments n'est accessible qu'après un délai d'attente en raison de la forte demande qui peut exister.

Certaines activités sont spécifiques à certaines tranches d'âge (exemple : chorale des Poly-Sons pour les enfants de 6 à 8 ans).

Article 4 : Emploi du temps et calendrier

- a) Emploi du temps
L'emploi du temps des élèves et des enseignants du Conservatoire sont définis par le chef d'établissement. Il est fixé en début d'année scolaire et ne peut être modifié que pour des raisons exceptionnelles. **Dans tous les cas, ces changements devront être validés par le chef d'établissement après consultation des élèves et des enseignants concernés.**

b) Calendrier

Le calendrier des cours réguliers dispensés au Conservatoire et des Interventions en Milieu Scolaire (I.M.S) est calqué sur celui de l'Education Nationale. Ainsi, les cours réguliers et les I.M.S n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Article 5 : Choix et Organisation

a) Choix de l'orientation

Nul ne peut décider de l'orientation d'un élève à sa place.

Pour effectuer son choix, l'élève reçoit informations, aides et conseils. Sa famille et le conservatoire y participent. Cependant, la mise en pratique du principe fondamental de la maîtrise de son orientation peut rencontrer certaines limites. Il s'agit principalement de la nécessité de l'acquisition de certaines connaissances et de certaines **aptitudes physiologiques***, pour tirer profit de son apprentissage à venir. **Pour cette raison, tout choix devra être entériné par la direction du Conservatoire.**

b) Organisation du temps d'étude

Le Conservatoire organise ses actions afin de permettre à chaque élève d'acquérir un "savoir" et de "construire son projet" en fonction de sa personnalité grâce à ses propres activités. La réalisation de ces objectifs demande du temps. L'utilisation optimale de ce temps par l'élève est au cœur des propositions du Conservatoire. La durée de ces activités est définie par le contenu des différents cursus sachant que le temps d'étude est partagé entre **les cours individuels, les pratiques collectives, les concerts et le travail personnel à la maison.**

Article 6 : Le dossier pédagogique de l'élève

Afin d'établir un suivi global des élèves, accessible à tout instant, chaque enseignant responsable de la formation tient à jour un "*dossier individuel de suivi*" réunissant, par cycle, les données suivantes (liste non-exhaustive)

- Objectifs particuliers exprimés par l'élève.
- Avis de chaque enseignant sur les objectifs de l'élève.
- Fiche d'objectifs pédagogiques devant être atteints.
- Titre des pièces composant la ou les épreuves du dernier examen.
- Rappel du parcours musical de l'élève (exemple : prestations publiques...)
- Toute information susceptible d'éclairer les choix et propositions d'orientation de l'élève.
- Attestations de pratiques (pratiques collectives, projets de classe,...)

Article 7 : Les études

a) **Les contenus artistiques (voir Annexe 1)**

De la première année d'initiation au niveau le plus avancé, les trois éléments qui articulent la progression sont **l'apprentissage individuel, l'acquisition de connaissances théoriques et surtout la "rencontre musicale" dans le cadre d'orchestres, de chœurs, d'ensembles instrumentaux...**

1) La pratique collective

A ce titre les pratiques collectives font partie intégrante de la formation et des évaluations qui déterminent la progression.

La participation à une pratique collective est **obligatoire dans tous les parcours d'apprentissage**, elle prend des formes différentes en fonction de la phase d'apprentissage. Afin de ne pas générer des plannings trop chargés, certaines pratiques collectives pourront être organisées en sessions* durant l'année.

2) La formation musicale générale

En accompagnement de la pratique instrumentale, un cours dit de **Formation Musicale Générale** est obligatoire durant tout le 1^{er} cycle ainsi que dans les 2^e et 3^e cycles diplômant. Ce cours comprend un apprentissage des notions théoriques (solfège) mais également une découverte et une ouverture à toutes les pratiques musicales.

3) La formation individuelle

En dehors de certaines pratiques traditionnellement collectives (djembé, ensembles vocaux...) l'apprentissage instrumental et vocal est assuré de manière individuelle.

Durée des cours : initiation (20') - cycle 1 (30') - cycle 2 (40') - cycle 3 (50') - PPF (30')

Les enseignants peuvent toutefois avoir recours à des regroupements pédagogiques dans le cadre de projets particuliers.

4) La formation musicale spécifique

A partir du second cycle, dans le cas du choix d'un "PPF", des cours "alternatifs" sont proposés en formation musicale (ex : culture musicale, préparation au bac, improvisation...)

Voir Annexe I

Le contenu de ces cours se partage entre théorie et pratique.

b) Les Coursus

Avec leurs objectifs, leurs disciplines, leurs programmes et leurs durées, les cursus constituent un ensemble de cours. C'est dans ce cadre que les enseignants organisent leurs parcours pédagogiques en prenant en compte les rythmes d'apprentissage de chaque élève.

c) Les Parcours Personnalisés de Formations

Pour répondre à certaines demandes ou aux spécificités de certaines disciplines, des parcours personnalisés peuvent être mis en place avec les élèves. Le principe de ces parcours d'apprentissage est de définir avec l'élève, des objectifs d'apprentissage ou d'aide technique. Ces parcours personnalisés peuvent prendre différentes formes tant sur l'organisation temporelle que sur les contenus. L'accès à ces parcours peut être soumis à certains critères, techniques, scolaires, connaissances préalables...

Il est possible à tout moment de son parcours pédagogique d'envisager des passerelles entre le cursus général et les parcours personnalisés.

d) Organisation du Cours d'études et des Parcours Personnalisés de Formation

Cycle de découverte

	Age	Contenu et activités	Durée	Evaluation
Eveil Musical	A partir de : MS et GS maternelle	1. Découverte et sensibilisation au monde sonore de la musique 2. Pratique vocale	1 à 2 ans	Pas d'évaluation formelle, l'enseignant adapte la progression en fonction de la réactivité des enfants
Initiation	A partir de : CP CE1	1. Initiation au langage musical 2. Chant choral 3. Découverte des instruments	1 à 3 ans	Pas d'évaluation formelle, l'enseignant adapte la progression en fonction de la réactivité des enfants
Intervention en Milieu Scolaire	Les 3 cycles élémentaires de l'E.N.*	En fonction des projets pédagogiques proposés par les établissements scolaires, les enseignants et l'intervenant	6 mois à 2 ans	Pas d'évaluation formelle, l'enseignant adapte la progression en fonction de la réactivité des enfants

VALIDATION : décidé par le Conseil Pédagogique

A partir de l'entrée en 1^{er} cycle, l'obtention des certificats et diplômes sont liées à la validation de l'ensemble des U.V. constituant le cycle (voir article 8d)

1^{er} Cycle

Tronc commun diplômant

Age	Contenu et activités	Durée	Evaluation
Minimum CE1	1. Cours individuel instrumental 2. Pratique collective instrumentale (en ensemble instrumental et en orchestre) 3. Formation musicale générale 4. Pratique collective vocale	3 à 5 ans	1. Evaluation d'autonomie chaque année 2. Examens de certification en fin de cycle (pratique et théorie) 3. Contrôle continu et dossier de l'élève 4. Dossier musical sur l'instrument pratiqué

VALIDATION : Brevet de 1^{er} cycle

* Le système d'appréciation des connaissances acquises en cours de cycle n'est pas basé sur une échelle de notes mais sur les mentions :
1) **Acquis** - 2) **A Consolider** - 3) **En Cours d'Acquisition** - 4) **Non Acquis**.

2nd Cycle

A l'issue du 1^{er} cycle, 2 possibilités :

a) Poursuite du cursus Diplômant

(Admission à l'obtention du certificat de fin de 1^{er} cycle)

Age	Contenu et activités	Durée	Evaluation
Conseillé vers 12 ans	1. Cours individuel instrumental 2. Pratique collective instrumentale (en ensemble instrumental et en orchestre / en musique de chambre ou petite formation pour les instruments polyphoniques) 3. Formation musicale générale	3 à 4 ans	1. Evaluation d'autonomie chaque année 2. Examens terminaux en fin de cycle (pratique et théorie) 3. Dossier musical sur le répertoire de l'instrument
VALIDATION : Brevet de second cycle (donne accès à l'examen d'entrée au CEPI*)			

b) Parcours Personnalisé de Formation (voir annexe 3)

Age	Objectifs généraux	Contenus	Durée	Evaluation
A l'entrée en 2nd cycle	1. Consolidation des acquis 2. Développement artistique et musical personnel notamment par une bonne ouverture culturelle 3. Capacité à tenir sa place dans une pratique collective	Les contenus sont élaborés à partir du projet musical de l'élève et de l'offre d'activités de l'établissement.	1 à 4 ans	1. Evaluation continue 2. Dossier de l'élève
VALIDATION : Certificat de Pratique Musicale				

3^e Cycle

(CPA : Cycle de Pratique Amateur)

A l'issue du 2nd cycle, 2 possibilités :

Objectifs principaux	Contenu et activités	Organisation	Evaluation
3^e cycle diplômant			
<ul style="list-style-type: none"> - Développer un projet artistique personnel. - Accéder à une pratique autonome. - Acquérir des connaissances structurées. - S'intégrer dans le champ de la pratique musicale amateur. - Pouvoir évoluer vers de nouvelles pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoute, bases d'histoire, d'analyse et d'esthétique - Contenus du cursus élaborés suivant les compétences nécessaires pour l'exercice des pratiques amateurs - Pratiques en référence au projet, réalisations transversales, relation avec la pratique amateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Cursus diplômant en filière ou en modules capitalisables - durée entre 2 et 4 ans (volume total d'environ 300 heures) - Passerelles possibles avec le cycle d'enseignement professionnel initial 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluation continue et dossier de l'élève 2. Examens terminaux (pratique et théorie) 3. Cycle conclu par le CEM (certificat d'études musicales)
VALIDATION : CEM (Certificat d'Etudes Musicales)			
ou			
3^e cycle non diplômant (formation continuée ou complémentaire)			
<ul style="list-style-type: none"> - Approfondissement de connaissance et/ou de pratique pour les musiciens amateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Culture musicale et/ou pratiques du conservatoire en référence au projet ou - Formation dans un nouveau domaine au regard du cursus antérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée directe possible sur projet - Contrat permettant de suivre des cours de culture et/ou de pratiques du conservatoire, ou dans le cadre de conventions avec les structures de pratiques amateurs - Durée en fonction du contrat et du projet 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluation continue du Parcours Personnalisé de Formation 2. Attestation validant les enseignements suivis dans le Parcours Personnalisé
VALIDATION : Certificat de Pratique Musicale			

CEPI

Cycle d'Enseignement Professionnel Initial

Le CEPI est une formation assurée par les CRR* et les CRD*,
une partie de cette formation peut toutefois être assurée par un CRC* comme celui d'Herblay

Objectifs principaux	Contenu et activités	Organisation du cursus	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle - Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique soutenue dans une dominante, - Modules de pratiques collectives et de culture, - Projet personnel, - Ensemble cohérent et structuré compatible avec le suivi d'études générales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Examen d'entrée, - Durée des études entre 2 et 4 ans, - Volume global de 750h, - Parcours de formation personnalisé, - Possibilité de changement de dominante et/ou de double dominante. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation continue, dossier de l'élève, - Examen terminal organisé à l'échelon régional, - Cycle conclu par le diplôme national d'orientation professionnelle.
<p>VALIDATION : DNOP (Diplôme National d'Orientation Professionnel) délivré par le Ministère de la Culture</p>			

Article 8 : Evaluations et Conseils

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'élève est nécessaire pour qu'il puisse construire son projet et son orientation, après avoir entendu les conseils des enseignants. Elle fait partie de la formation.

L'évaluation de l'élève a deux fonctions essentielles :

- Le diagnostic : Que sait faire l'élève ? Où en est-il dans la poursuite des objectifs fixés?
- Le pronostic : Peut-il poursuivre dans ce sens ? Quelle orientation ou réorganisation ? Quelles perspectives ?

L'évaluation est organisée en concertation par l'ensemble de l'équipe pédagogique, notamment pour le choix des épreuves, des jurys, du déroulement et des dates.

L'évaluation d'un élève est faite en tenant compte des **disciplines obligatoires**

- La formation instrumentale ou vocale (U.V dominante)
- La formation musicale générale (U.V complémentaire)
- Une pratique collective soutenue et diversifiée (U.V complémentaire)

Une ou plusieurs disciplines complémentaires (U.V complémentaires) peuvent renforcer cette évaluation dont une discipline de culture artistique générale ou des spécificités étudiées lors de stages ou d'atelier.

Comme la formation, l'évaluation de l'élève est globale. Elle porte sur l'ensemble de ses acquis. Elle est réalisée, d'une part, grâce à **l'évaluation continue*** réalisée par l'équipe pédagogique, et, d'autre part, sous forme d'une **évaluation ponctuelle*** (examen terminal), à la fin de chaque cycle.

a) L'évaluation continue

Elle est effectuée durant le cycle par les enseignants en charge de l'élève et transmise grâce à

- Des échanges entre les enseignants, le directeur, l'élève et ses parents,
- La tenue d'un carnet de correspondance dans lequel les enseignants notent régulièrement leurs appréciations et recommandations. Ce carnet permet également aux élèves d'inscrire leurs observations.
- La fiche d'évaluation d'autonomie transmise aux parents en milieu d'année.

L'ensemble de ces éléments est une partie essentielle du dossier de l'élève.

b) L'évaluation ponctuelle

Elle est effectuée sous la forme d'examens de fin de cycle qui permettent d'évaluer les connaissances et savoirs faire acquis dans le cadre d'une pédagogie de contrat : Les objectifs de fin de cycle ont été explicitement décrits et transmis par chaque professeur en début de cycle.

Les examens de fin de cycle se déroulent séparément par **Unités de Valeur**.

Les Unités de Valeur sont divisées en épreuves distinctes au vu des spécificités des formations ou des départements.

Le contenu des épreuves est élaboré, conformément au classement ministériel, en fonction des objectifs fixés en début de cycle et définis par les professeurs sous couvert des coordinateurs de département et visé par la direction.

Les appréciations seront exprimées au travers des mentions suivantes

- Admissible ou Non admissible dans le cas d'une poursuite dans le cursus général.
- Validé ou Non validé dans le cas de la délivrance des Unités de Valeur.

Pourront y être adjoints des encouragements ou des félicitations.

Remarque

La décision de présenter un candidat à l'examen est prise en conseil pédagogique.

Les élèves sont présentés aux examens de fin de cycle en situation de réussite potentielle, l'enseignement ayant été adapté à leurs projets.

Les examens de fin de cycle ne sont en aucune manière la sanction des lacunes révélées mais la mise en valeur positive des acquis.

La notion de cycle d'études prend ainsi toute sa valeur et assure toutes les chances de réussite.

A la fin des évaluations ponctuelles, une décision concertée entre l'élève et le conseil pédagogique est prise. Elle peut être :

- L'orientation vers le cycle immédiatement supérieur.
- Le maintien dans le même cycle afin de consolider les acquis d'U.V déficientes.
- L'orientation vers un autre établissement musical : Conservatoire à Rayonnement Départemental, Conservatoire à Rayonnement Régional, Section musique-étude ou autres...

c) Déroulement de l'évaluation de fin de cycle

L'évaluation de fin de cycle se déroule de la façon suivante

- Constitution ou mise à jour du dossier de l'élève (comprenant notamment l'évaluation d'autonomie annuelle).
- Composition du jury d'examen sous l'autorité du chef d'établissement ou de son représentant.
- Epreuves d'examens par U.V. de fin de cycle.
- Délibérations des jurys par U.V sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant.
- Rencontre entre le jury et le candidat pour entretien.
- Conseil pédagogique d'orientation sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant puis affichage des résultats.
- Entretien d'orientation entre l'élève, l'enseignant de l'U.V dominante et le chef d'établissement en cas de désaccord.

- Les membres des jurys délibèrent à huis-clos.
- Les enseignants sont conviés aux délibérations à titre consultatif.
- Un procès-verbal est rédigé à l'issue de chaque examen, signé par tous les membres du jury à l'issue de chaque délibération.
- Les décisions du président de jury sont sans appel.
- Seuls les examens de fin de cycle d'instruments et de pratique collective sont publics.

d) Evaluation de fin de cycles (cursus diplômant)

U.V de Pratique musicale

- Cycle 1 (tronc commun obligatoire, voir exception en Annexe 5)
 - 1) Interprétation d'œuvres en solo et en petite formation d'élèves.
 - 2) Attestation de pratique collective
 - Ensemble (ou chorale) **et** orchestre pour les instruments monodiques
 - Musique de chambre ou petits ensembles pour les instruments polyphoniques.
 - 3) Présentation par l'élève d'un dossier sur son instrument.
 - 4) Evaluation d'autonomie.
 - 5) Dossier de l'élève (contenant notamment les résultats de contrôle continu).
- Cycle 2
 - 1) Interprétation de 2 œuvres en solo et une en petite formation d'élèves.
 - 2) Attestation de pratique collective
 - Ensemble (ou chorale) **et** orchestre pour les instruments monodiques
 - Musique de chambre ou petits ensembles pour les instruments polyphoniques.
 - 3) Présentation par l'élève d'un dossier musical en lien avec sa pratique.
 - 4) Evaluation d'autonomie.
 - 5) Dossier de l'élève (contenant notamment les résultats de contrôle continu).
- Cycle 3
 - 1) Interprétation d'un programme musical en solo et en petite formation d'élèves.
Durant l'entretien qui suit l'élève, donne ses impressions concernant sa prestation.
 - 2) L'élève présente une analyse de la partition, de l'œuvre et du compositeur.
 - 3) Attestation de pratique collective
 - 4) Evaluation d'autonomie.
 - 5) Dossier de l'élève (contenant notamment les résultats de contrôle continu).

U.V de Formation Musicale Générale

- Cycle 1
 - Une série d'épreuves orales et écrites (voir détail dans l'Annexe 4)
 - Dossier de l'élève (contenant notamment les résultats de contrôle continu).
- Cycle 2
 - Une série d'épreuves orales et écrites (voir détail dans l'Annexe 4)
 - Dossier de l'élève (contenant notamment les résultats de contrôle continu).
- Cycle 3
 - Une série d'épreuves orales et écrites (voir détail dans l'Annexe 4)
 - Dossier de l'élève (contenant notamment les résultats de contrôle continu).

L'organisation des épreuves est placée sous la responsabilité de l'enseignant au vu de sa spécialité sous la maîtrise du coordinateur de département et sous l'autorité du directeur.

e) Evaluation des U.V du PPF (Parcours Personnalisé de Formation)

- Cycle 2
 - Interprétation d'une œuvre en petite formation d'élèves.
 - Durant l'entretien qui suit, l'élève donne ses impressions concernant sa prestation.
 - Evaluation d'autonomie.
- Cycle 3
 - Interprétation d'une œuvre, en petite formation d'élèves.
 - Durant l'entretien qui suit l'élève donne ses impressions concernant sa prestation.
 - L'élève présente une analyse de la partition, situe l'œuvre et le compositeur.

Remarque : l'évaluation de ces U.V donne lieu à la délivrance d'une attestation de pratique.

f) Composition des jurys

- Cycle 1

Sous la présidence du chef d'établissement et/ou de son représentant le jury de cycle 1 est composé de : 3 enseignants du conservatoire dont au moins 1 en charge de l'élève.
- Cycle 2

Sous la présidence du chef d'établissement et/ou de son représentant le jury de cycle 2 est composé de : 3 enseignants dont au moins 1 extérieur à l'établissement.
- Cycle 3

Sous la présidence du chef d'établissement et/ou de son représentant le jury de cycle 3 est composé de : 3 enseignants dont 1 extérieur à l'établissement spécialiste de la discipline.

Glossaire

A

- ADIAM : Association Départementale d'Information et d'Action Musicale
- Aptitudes physiologiques : compte tenu du poids et de certaines techniques instrumentales, un âge minimum peut-être requis pour débiter certains instruments. Ces aptitudes sont évaluées par l'enseignant sous contrôle du directeur garant de l'accès aux apprentissages sans discriminations.

C

- CEM : Certificat d'Etude Musicale (diplôme de pratique amateur)
- CRC (ou CRI) : Conservatoire à Rayonnement Communal ou Intercommunal
- CRD : Conservatoire à Rayonnement Départemental
- CRR : Conservatoire à Rayonnement Régional
- CEPI : Cycle d'Enseignement Professionnel Initial
- Conseil Pédagogique : concertation des membres de l'équipe pédagogique concernés et de la direction
- Conseil d'établissement : instance collégiale regroupant des représentants de l'ensemble des acteurs du conservatoire (élèves, parents, équipe pédagogique de direction et administrative, élus, autres services municipaux concernés,...)
- Coordinateur de département : enseignants aillant en charge la coordination d'un secteur d'enseignement
- Cursus : itinéraire pédagogique des inscrits
- Cycle : période d'apprentissage

D

- DMDTS : Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle vivant du Ministère de la Culture et de la Communication.
- Département
- Discipline

E

- Equipe pédagogique : l'ensemble des enseignants accompagné du directeur et du directeur adjoint.
- Evaluations continues (*Voir également Article 8*) : contrôles des connaissances pour d'éventuelles remédiassions au cours de l'apprentissage.
- Evaluations ponctuelles (*Voir également Article 8*) : examens terminaux pour l'obtention des brevets de fin de cycle
- E.N : Education Nationale

I

- IMS : Interventions en Milieu Scolaire.

M

- Module : élément constitutif d'un cursus (ex : atelier de pratique spécifique)

P

- PPF : Parcours Personnalisé de Formation

S

- Sessions : période déterminée (hebdomadaire, mensuelle, annuelle ...) durant une année scolaire pendant laquelle se réalise un projet musical ou pédagogique.

U

- U.V : Unité de valeur

Règlement Pédagogique - Annexe 1

Type, public et organisation des disciplines musicales

1. Pratique collective

a) Groupes vocaux :

- Chorale des <i>Poly-Sons</i> :	Enfants de 6/8 ans	Hebdomadaire
- Chœur <i>d'Ys</i> enfants :	Enfants de 9/13 ans	Hebdomadaire
- Chœur <i>d'Ys</i> féminin :	Ados-Adultes	Hebdomadaire
- Ensemble vocal <i>Sing A Swing</i> :	Adultes	Hebdomadaire

b) Ensembles instrumentaux :

Formation poly-instrumentale.	Tout instrument	suivant projet
-------------------------------	-----------------	----------------

c) Orchestres :

- Orchestre à cordes : Élèves de 1^{er} et 2nd cycles pratiquant un instrument à cordes frottées.
Session de 10 mercredis au 1^{er} et 3^e trimestres
- Orchestre à vent : Élèves de 1^{er} et 2nd cycles pratiquant un instrument à vent.
Session de 10 mercredis au 1^{er} et 3^e trimestres
- Orchestre du Parisis :
Musiciens amateurs de 3^{ème} cycle pratiquant un instrument de l'orchestre symphonique.

d) Musique de chambre

Tout type de petites formations instrumentales et vocales comprenant un piano.

e) Ateliers musicaux

Enseignement en pédagogie de groupe. (ex : Djembé, atelier rock, création, atelier jazz...)

2. Formation instrumentale individuelle

Accordéon - Alto - Chant lyrique - Flûte à bec - Flûte traversière - Flûte traversière baroque - Guitare classique - Guitare moderne - Harpe - Hautbois - Luth - Piano - Saxophone - Violon - Violoncelle - Contrebasse - Trompette

Tout public, cours hebdomadaire en cursus diplômant ou en atelier pour les PPF

La formation instrumentale individuelle comprend

- o Le cours individuel hebdomadaire
- o Le travail personnel quotidien

3. Formation musicale générale

- a) Histoire de la musique
- b) Organologie
- c) Ouverture culturelle
- d) Pratique vocale
- e) Relation théorie/pratique
- f) Solfège

4. Formation musicale spécialisée

- a) Culture musicale/analyse
- b) Préparation au baccalauréat
- c) Improvisation jazz
- d) Formation musicale jazz et musiques actuelles
- e) Solfège rythmique
- f) Atelier d'improvisation
- g) Atelier de création et d'écriture

Règlement Pédagogique - Annexe 2

Validation des Unités de Valeur

- 1^{er} cycle validé par le *Brevet de 1er cycle*

Unités de valeur (U.V)	Evaluations basées sur
1. Formation musicale générale	Examen terminal
2. Pratique collective régulière vocale et instrumentale *	Attestation de pratique
3. Pratique individuelle	Examen terminal
4. Dossier pédagogique de l'élève	Dossier étudié par le jury

* composé uniquement d'élèves

- 2nd cycle validé par le *Brevet de 2nd cycle*

Unités de valeur (U.V)	Evaluations basées sur
1. Formation musicale générale	Examen terminal
2. Pratique collective régulière vocale ou instrumentale	Attestation de pratique
3. Pratique individuelle	Examen terminal
4. Dossier de l'élève, évaluation continue, évaluation d'autonomie	Etude du dossier par le jury

* CEPI : Cycle d'Enseignement Professionnel Initial

- 3^e cycle validé par le *CEM* (Certificat d'Etudes Musicales)

Unités de valeur (U.V)	Evaluations basées sur
1. Formation musicale générale	Examen terminal
2. Pratique collective régulière	Attestation de pratique
3. Pratique musicale	Examen terminal
4. Dossier de l'élève, évaluation continue, évaluation d'autonomie	Etude du dossier par le jury

- Parcours Personnalisé de Formation validé par une *Attestation de pratique*

Unités de valeur (U.V)	Evaluations basées sur
1. Culture musicale ou atelier de création	Attestation de pratique
2. Pratique collective régulière	Attestation de pratique
3. Pratique individuelle	Examen terminal
4. Dossier de l'élève/évaluation continue	Etude du dossier par le conseil pédagogique

Règlement Pédagogique - Annexe 2 bis

Fiche technique de l'UV instrumentale des Brevets de Fin de Cycle

1^{er} cycle

- Une ou plusieurs pièces solistes dans les répertoires habituels de l'instrument (avec ou sans accompagnement)
Durée : maximum 3 à 4 mn
- Une pièce soliste du répertoire contemporain avec, si possible, quelques éléments exploitant différents modes de jeux (avec ou sans accompagnement).
Durée : maximum 3 mn
- Une pièce en musique de chambre, duo, trio, quatuor,... interprétée exclusivement par des élèves (avec ou sans piano).
Cette pièce est jouée en concert (*Mercredis, Interludes...*)
Le professeur doit faire un compte rendu écrit de cette prestation.
Durée : maximum 3 à 4 mn
- Un dossier sur l'instrument de l'élève d'au moins 4 pages A4 (avec un juste équilibre entre texte et illustrations...)
Ce dossier est à rendre pour la fin mai.
- Une attestation de pratique collective validée par le conseil pédagogique et conservée dans le dossier de suivi de l'élève.

Déroulement

- Rendez-vous avec le jury : exécution des pièces solistes (voir calendrier des épreuves).
- Production lors d'un concert : pièce de musique de chambre (*Mercredis et Interludes...*)
- Remise du dossier
- Remise de l'attestation de pratique collective : le jour du rdv avec le jury.

2^{ème} cycle

- Une ou plusieurs pièces solistes dans les répertoires habituels de l'instrument (avec ou sans accompagnement)
Durée : maximum 5 mn
- Une pièce dans un répertoire complémentaire : jazz, traditionnel, accompagnement, improvisation...
Durée : maximum 3 mn
- Une pièce du répertoire contemporain exploitant les différents modes de jeux.
Avec ou sans accompagnement.
Durée maximum 3 mn
- Une pièce en musique de chambre, duo, trio, quatuor,... interprétée exclusivement par des élèves (avec ou sans piano).
Durée : maximum 4 mn
Cette pièce est jouée en concert (*Mercredis, Interludes...*)
Le professeur doit faire un compte rendu écrit de cette prestation.
- Un dossier musical lié aux différents répertoires de l'instrument d'au moins 4 pages A4 (avec un juste équilibre entre texte et illustrations...)
Ce dossier est à rendre pour la fin mai.
- Une attestation de pratique collective validée par le conseil pédagogique et conservée dans le dossier de suivi de l'élève.

Déroulement

- Rendez-vous avec le jury : exécution des pièces solistes (voir calendrier des épreuves).
- Production lors d'un concert : pièce de musique de chambre (*Mercredis et Interludes...*)
- Remise du dossier : au plus tard fin mai.
- Remise de l'attestation de pratique collective : le jour du rendez-vous avec le jury.

Règlement Pédagogique - Annexe 3

Parcours Personnalisé de Formation

Diversification des parcours de formation.

Comme le préconise le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture, il est nécessaire de mettre en œuvre **un cadre favorisant une souplesse accrue du parcours de formation.**

Sans renoncer au cursus complet par cycle qui conduit à la délivrance de certificats ou de diplômes, s'ajoute l'offre de **parcours plus souples**, sous formes de modules capitalisables, encadré par un contrat de formation.

Ainsi un nouvel équilibre peut être trouvé garantissant l'objectif d'acquisition durable de compétences et la prise en compte de la diversité des profils et des motivations.

Le Conservatoire propose pour ces parcours personnalisés, le choix d'une dominante artistique à laquelle viennent s'ajouter un ou plusieurs modules complémentaires.

	Discipline dominante	Disciplines complémentaires, exemple :
Dominante instrumentale	Cours d'instrument	Cours collectif spécifique
Dominante pratique collective instrumentale	Orchestre	Soutien technique en atelier
Dominante jazz / musiques amplifiées	Atelier de pratique	Improvisation
Dominante pratique collective vocale	Chœur ou ensemble vocal	Atelier de technique vocale
Dominante culture musicale	Cours collectif de culture musicale	Atelier de création/écriture

Règlement Pédagogique - Annexe 4

Épreuves orales et écrites de fin de cycle

U.V de Formation Musicale Générale

Cycle 1 : cycle des apprentissages de base

- Lecture et écriture des codes de base utilisés par la musique occidentale.
- Sensibilisation aux autres codages musicaux
- Maîtrise des éléments rythmiques et principalement de la pulsation.
- Connaissance des grands courants musicaux et de leurs compositeurs principaux
- Projet artistique annuel
- Utilisation de la voix

Cycle 2 : cycle des approfondissements

- Lecture et écriture des codes de base utilisées par la musique occidentale.
- Sensibilisation aux autres codages musicaux
- Maîtrise des éléments rythmiques et principalement de la pulsation.
- Connaissance des grands courants musicaux et de leurs compositeurs principaux
- Projet artistique annuel
- Utilisation de la voix

Cycle 3 : cycle de perfectionnement

- Approfondissement sur le projet personnel de l'élève

Règlement Pédagogique - Annexe 5

Pratiques complémentaires ou hors-cursus

- Djembé : Réalisée en atelier collectif, cette pratique englobe l'apprentissage du Djembé et des doum-doum ainsi que les chants traditionnels liés à ces instruments.
- Ensembles vocaux
 - Les "Poly-Sons" Enfants
 - Le "Chœur d'Ys" Enfants
 - Le "Chœur d'Ys" Ados-Adultes
 - Le groupe vocal jazz "Sing a Swing" Adultes
- Orchestre à vent : Cet orchestre est destiné aux élèves du 1^{er} au 2nd cycle des instruments à vent. Il est obligatoire durant ces cycles.
- Orchestre à cordes : Cet orchestre est destiné aux élèves du 1^{er} au 2nd cycle des instruments à cordes. Il est obligatoire durant ces cycles.
- Orchestre 2^e et 3^e cycles : Cet orchestre est destiné aux praticiens amateurs et élèves de niveau 3^e cycle du conservatoire.
- Ateliers des musiques actuelles et de jazz: petit groupe d'élèves travaillant sur les modes musicaux liés à ces styles de musiques. Développement par la pédagogie de groupe.
- Atelier d'improvisation : étude et pratique des techniques d'improvisation quelque soit le style ou l'époque.
- Atelier de création : étude des formes musicales des XX^e et XXI^e siècles avec compositions d'œuvres originales et mise en espace scénique.
- Ateliers d'accompagnement piano : permettre aux pianistes d'être autonomes pour faire de la musique de chambre en accompagnant eux-mêmes des instruments solistes.
- Analyse et préparation au baccalauréat : étude des œuvres imposées et préparation aux épreuves pratiques et écrites.

Et de manière générale, toutes les pratiques collectives proposées par le conservatoire.

Ces enseignements peuvent être suivis dans le cadre d'une pratique autonome ou faire partie du cursus général ou du PPF en tant que module ou discipline complémentaire.